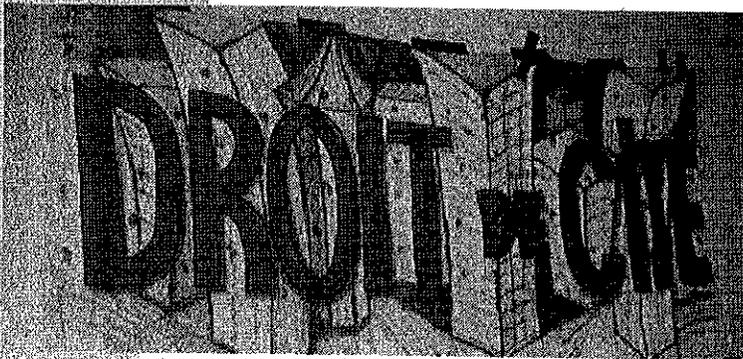


**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
ASSEMBLÉE NATIONALE
MANDAT D'INITIATIVE SUR L'ITINÉRANCE
OCTOBRE 2008**



**Réseau SOLIDARITÉ
Itinérance du Québec**

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
WASHINGTON, D.C. 20535

Mémoire rédigé par Nathalie Rech, Coordinatrice

Relecture et validation par le Comité de coordination :

Présidente : Marie-Claude Vézina, coordonnatrice de la Chaudronnée de l'Estrie et déléguée par la Table de concertation en itinérance de **Sherbrooke**

Vice-présidente : Pierre Gaudreau, coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de **Montréal** (RAPSIM)

Secrétaire-Trésorière : Jenny Villeneuve, coordonnatrice du Collectif régional de lutte à l'itinérance en **Outaouais** (CRIO)

Administrateurs et Administratrices :

Jacinthe Dorr, directrice de l'Ensoleilvent et déléguée par la Table itinérance de **Drummondville**

Nathalie Brisseau, coordonnatrice du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de **Québec** (RAIQ)

Martine Martin, intervenante à la Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi et déléguée par la Table itinérance de **Saguenay**

Jean Casaubon, coordonnateur de la Table de concertation des sans domicile fixe de **Longueuil / Rive-Sud**

Henri-Charles Baudot, directeur du Projet Premier Arrêt au YMCA **Montréal** Centre-ville, délégué par le RAPSIM

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Pour informations :

Téléphone : (514) 861-0202

Cellulaire : (514) 659-4733

Courriel : solidarite-itinerance@hotmail.com

Télécopieur : 1-888-438-9719

Adresse postale : CP 60140, 5101, Saint-Denis, Montréal (QC) H2J 4E1

Nous vous invitons à consulter la section RSIQ du www.rapsim.org

Table des matières

1. Présentation du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec	3
2. Définir l'itinérance au Québec, la décrire et la dénombrer	5
Plusieurs définitions	5
Des réalités communes	6
Qui sont les personnes en situation ou à risque d'itinérance ?	7
Le dénombrement de la population itinérante	9
Les enjeux liés à la définition et au dénombrement	11
3. Les causes du phénomène	12
4. Les interventions du Gouvernement du Québec	13
5. La nécessité d'une Politique gouvernementale globale et cohérente	15
Judiciarisation VS Droit de cité	16
Un revenu décent permettant la couverture des besoins essentiels	19
Le droit au logement	22
Réinsertion et droit à l'éducation	27
Le droit à la santé	28
Reconnaissance et soutien aux organismes communautaires en itinérance	31
Le rôle du gouvernement du Québec	32
L'intervention du gouvernement fédéral en itinérance	34
Quelques éléments de conclusion	35
ANNEXE 1 : Liste des membres	37
ANNEXE 2 : Extraits de l'enquête sur le financement à la mission des organismes communautaires en itinérance - Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	38
ANNEXE 3 : Appuis reçus à la campagne pour une Politique en itinérance	42

1. Présentation du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) est un réseau d'information et de concertation composé d'une douzaine de concertations régionales (voir liste des membres en annexe 1). Il représente plus de 200 organisations qui interviennent quotidiennement œuvrant aux quatre coins du Québec auprès de personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Il vise à la fois à :

- améliorer les conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance,
- élargir les connaissances sur l'itinérance pour mieux l'évaluer et l'endiguer,
- faire avancer les droits universels sur les questions d'intégration sociale et de participation citoyenne,
- atténuer l'accroissement de la pauvreté par la promotion de solutions contrant les causes et les effets qui fragilisent les personnes déjà exclues.

Le RSIQ favorise l'échange sur les pratiques par l'appui à ses tables régionales, par ses rencontres, par son Bulletin des régions, mais aussi par des activités particulières. Parmi d'autres événements : *Forum Viva l'Art Évolution* (organisé à Québec en avril 2003) ou les premiers États généraux de l'itinérance (mai 2005) pour faire le point sur les réalités, pratiques et solutions à l'itinérance. Plus récemment, en mai 2008, le RSIQ organisait un forum national sur la participation citoyenne intitulé *Droit de cité* qui réunissait 200 personnes, dont un tiers de personnes fréquentant des organismes en itinérance. Ce forum a permis de mettre en lumière la diversité des pratiques des organismes visant à favoriser l'implication des personnes en situation d'itinérance : bénévolat, militantisme, engagement politique, ateliers d'art et d'écriture, médias alternatifs, vente des journaux de rue, etc.

Le RSIQ est également engagé dans des activités de représentation politique pour, à la fois défendre les droits des personnes en situation d'itinérance et défendre les organismes intervenant avec celles-ci, en s'assurant qu'ils aient les moyens pour agir.

Ce mandat a amené le RSIQ à lutter, avec un certain succès, pour le maintien et l'accroissement du programme fédéral en itinérance, l'IPAC (Initiative de Partenariats en Action Communautaire) remplacé par IPLI (Initiative des Partenariats de Lutte à l'itinérance). Le RSIQ et ses membres sont aussi intervenus à différents niveaux dans les luttes qui se mènent sur le front de la pauvreté et du logement. Le RSIQ a animé une réflexion collective sur ces enjeux à partir des réalités propres à l'itinérance.

En 2005, il menait la campagne « Le Droit de cité ». Plus de 8 000 personnes au Québec, dont de nombreuses personnalités, ainsi que près de 400 organismes ont signé cette déclaration qui précise que « personne ne devrait se retrouver sans-abri, sans ressources ni soutien et que l'itinérance n'est pas une fatalité ». Cette déclaration nommait aussi le besoin d'une Politique en itinérance pour agir sur les différentes dimensions de cette question.

Pour faire avancer cette demande, les membres du RSIQ ont travaillé collectivement sur une plateforme nationale de revendications (document intitulé « Pour une Politique en itinérance »), qui interpelle tous les paliers de gouvernement à agir tant dans le domaine du revenu, du logement, de la santé et des services sociaux, de la justice, de la

jeunesse. Notre plateforme a mis à contribution plus de 300 personnes de 12 régions à différentes étapes de sa réalisation.

En 2006, le RSIQ et ses membres sollicitaient publiquement la tenue d'une Commission parlementaire itinérante sur l'itinérance. Nous nous réjouissons donc que cette demande ait été entendue par les 3 formations politiques et espérons que cet exercice démocratique convaincra les membres de la Commission de la nécessité de mettre en place une Politique globale qui permettra de répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et de respecter les droits économiques et sociaux de l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec afin de réduire l'ampleur du phénomène de l'itinérance de façon significative et durable.

En 2008, le RSIQ a mené une campagne qui a permis de recueillir près de 12 000 appuis à sa demande de Politique en itinérance, dont celui de nombreuses personnalités et de plus de 400 organisations et regroupements communautaires. (voir liste en annexe 3)

2. Définir l'itinérance au Québec, la décrire et la dénombrer

Plusieurs définitions

En 1987, décrétée *Année internationale du logement des sans-abri* par les Nations Unies, un rapport du Comité des sans-abri de Montréal¹ adoptait une définition de la personne en situation d'itinérance, soit :

« Une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas d'assurance de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes soit de santé physique, de santé mentale, soit d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, et/ou de désorganisation sociale et dépourvue d'appartenance stable. »

Cette définition est toujours utilisée 20 ans plus tard dans plusieurs régions, le plus souvent sans la mention de durée de 60 jours; on y a également rajouté la problématique du jeu compulsif qui est en croissance depuis les dernières années (particulièrement à cause de l'implantation massive des machines de loterie vidéo). Elle a aussi été reprise par le Cadre de référence en itinérance lancé par le MSSS en septembre 2008.

Quelques nuances sont apportées par des réflexions initiées dans d'autres régions, dont celle de Sherbrooke² :

« L'itinérance désigne l'errance et la rupture sociale qui se manifestent par une difficulté pour une personne de maintenir une stabilité résidentielle et des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. [...] Elle présente à la fois les trois caractéristiques suivantes :

1. elle vit des difficultés majeures de stabilité sur le plan du logement;
2. elle a aussi des difficultés à obtenir et/ou à utiliser des services adaptés à sa situation, ce qui se manifeste par une errance d'un service à l'autre;
3. et elle vit en plus des conditions telles que la pauvreté, des problèmes de santé physique et / ou de santé mentale, violence, toxicomanie, etc. »

Le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale définit l'itinérance comme étant un processus qui se traduit par une multiplication de ruptures ou d'impasses propices à la dégradation des liens sociaux et dont l'aboutissement est la rue. C'est pourquoi la compréhension du phénomène nécessite de dépasser l'aspect individuel pour l'inscrire dans sa dimension collective³ :

L'itinérance est une condition de vie temporaire, qu'elle soit épisodique, situationnelle ou chronique. L'itinérance est non pas « une progression linéaire qui va de l'inclusion sociale vers l'exclusion sociale mais plutôt comme des parcours et des expériences de vie qui vont et viennent entre ces deux pôles »⁴.

¹ Godley Claudette et al. *Vers une politique municipale pour les sans-abri*. Rapport du comité des sans-abri déposé au conseil municipal de Montréal, 13 avril 1987.

² *Plan d'action communautaire*, Sherbrooke, 2001.

³ D'après Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale :

L'errance urbaine, sous la direction de Danielle Laberge, 2000 et

L'itinérance en questions, sous la direction de Shirley Roy et Roch Hurtubise, 2007.

⁴ Travaux du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) menés en 2005.

Toutes ces définitions décrivent un problème social. Il est clair pour les intervenantEs du milieu que l'itinérance n'est pas une maladie qui « s'attrape »; l'aborder selon une approche épidémiologique ne peut donc pas convenir.

Des réalités communes

Ces définitions décrivent différentes réalités : celle du clochard alcoolique qui est sans-abri depuis des années, celle des femmes qui se retrouvent sans domicile fixe après un épisode de violence conjugale, celle des jeunes de la rue, etc.

L'itinérance est marquée par certaines caractéristiques communes : **absence d'un logement stable, extrême pauvreté, rupture sociale, isolement, détresse psychologique**. Certaines problématiques s'ajoutent à cette condition : problèmes de santé physique ou mentale, alcoolisme, toxicomanie, dépendance à la médication ou au jeu compulsif.

Le portrait est sombre, et les conditions de vie des personnes précaires et souvent limitées à la survie. En 1999, après examen du rapport du Canada, le Comité des Nations Unies sur les droits de la personne s'est dit préoccupé « ... *par les graves problèmes sanitaires et les décès provoqués par l'absence de logements.* ». Dans leur tout dernier examen périodique de la conformité du Canada au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) en mai 2006, les Nations Unies vont jusqu'à qualifier le problème de l'itinérance et du logement au Canada « d'urgence nationale » reprenant le vocable du caucus des grands maires de la Fédération canadienne des municipalités qui évoque l'itinérance comme une « catastrophe nationale ». Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels « *note avec inquiétude que 7,4% de la population souffrent d'insécurité alimentaire et que le nombre de personnes sans abri se situe entre 100 000 et 250 000 personnes.* »⁵

Les intervenants du milieu de même que « *les études menées au cours des dernières années pointent toutes dans la direction d'une multiplication et d'une aggravation de ces problèmes et l'apparition de nouveaux problèmes très sérieux (le VIH, l'Hépatite C). Cette aggravation des problèmes risque d'entraîner une chronicisation de la situation d'itinérance* »⁶

⁵ Extrait du communiqué émis par le Comité de l'ONU le 19 mai 2006. Le texte intégral est disponible au : www.ohchr.org.

⁶ Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale : *De l'expérience individuelle au phénomène global : configuration et réponses sociales à l'itinérance*, Danielle Laberge et al., Juin 1995.

Qui sont les personnes en situation ou à risque d'itinérance ?

Bien que les hommes adultes demeurent le groupe majoritaire dans le champ de l'itinérance, au cours des années, **le portrait s'est diversifié et le spectre élargi**. Selon plusieurs études, les femmes constituent le tiers de la population itinérante, bien que l'itinérance des femmes soit beaucoup plus invisible que celle des hommes.

Une étude réalisée récemment dans la région de Québec appuie l'assertion selon laquelle la violence conjugale et familiale est un facteur qui précipite nombre de femmes en itinérance.⁷

Le spectre de l'âge s'est élargi également : des jeunes de plus en plus jeunes et des personnes âgées de plus en plus âgées. Les jeunes adultes (18-30 ans) sont en forte proportion dans la population itinérante et à risque (on parle souvent d'un tiers des personnes qui seraient en bas de 30 ans). Il y a des différences à prendre en compte dans les interventions à développer entre les situations des jeunes adolescents et jeunes adultes et celles des adultes, que ce soit sur le plan individuel (jeunes en rupture avec leur famille, liens sociaux, etc.) que sur le plan des facteurs structurels (jeunes décrocheurs, jeunes sortant du réseau de la protection de la jeunesse).

De plus, toutes les personnes en situation d'itinérance ne sont pas nécessairement des personnes seules : des familles se retrouvent aussi sans logis; ceci est une réalité en émergence dans certaines régions et déjà très présente dans d'autres, par exemple en Outaouais. Cet enjeu est particulièrement difficile puisque dans presque toutes les régions la plupart des installations ne sont ni mixtes ni configurées pour accueillir des enfants.

L'itinérance autochtone mérite aussi qu'on y accorde une attention particulière. Si l'on pense souvent aux centres urbains comme Gatineau /Ottawa et Montréal où les autochtones migrent en quittant leur réserve, il y a également des lieux comme Rouyn-Noranda, Chicoutimi, Sept-Îles où l'on retrouve un certain nombre d'autochtones appartenant à différentes nations. Considérant la précarité des conditions en réserve, en particulier la sur-population des logements, il n'est pas surprenant que les autochtones hors réserve soient plus nombreux en proportion que les autres catégories de population itinérante (même si au Québec cela n'atteint pas les proportions des provinces de Colombie-Britannique, Alberta ou Saskatchewan). Les enjeux linguistiques, culturels et sociaux liés aux communautés imposent également de mettre en place des interventions adaptées en plus d'interventions « générales » qui peuvent aussi les rejoindre.

Par ailleurs, les personnes accompagnées de chiens font de plus en plus partie du portrait, notamment en milieu urbain et posent un défi supplémentaire à l'accessibilité, puisque que ce soit dans le réseau public ou dans les ressources communautaires⁸, les animaux ne peuvent généralement pas accompagner leur maître. Cette question devient aussi de plus en plus un enjeu dans la gestion de l'espace public. (voir section sur la judiciarisation)

⁷ Regroupement de l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec et Regroupement des groupes de femmes de la région 03, *La spirale de l'itinérance au féminin*, 2008.

⁸ À Montréal, le Bunker est le seul organisme qui accueille des jeunes avec leurs chiens. À Québec, il n'y en a aucun.

Enfin, on signale parmi les usagers et usagères des ressources en itinérance la présence de personnes issues des communautés culturelles, particulièrement dans la grande région de Montréal.

Parmi les personnes à risque d'itinérance, on retrouve aussi des personnes ayant reçu leur congé d'une institution (centre jeunesse, hôpital, psychiatrie) ou d'un centre de détention. Les organismes reçoivent fréquemment des personnes désorganisées ayant des besoins importants et pour qui les institutions ne se sont pas vraiment préoccupées de leur trouver un logement ou un hébergement de transition avant leur sortie : jeunes qui sortent la journée de leurs 18 ans de centres jeunesse avec comme seul outil l'adresse d'une auberge du cœur ou d'un refuge, personnes qui ont une libération conditionnelle ou une fin de sentence à qui on donne un billet d'autobus et qui n'ont même pas de chèque d'urgence, malades en convalescence sortant de l'hôpital et qui n'ont pas accès à un CHSLD s'ils n'ont pas d'adresse, personnes souffrant de troubles mentaux pour qui les mesures d'accompagnement n'ont pas été mises en place suite aux différentes vagues de désinstitutionnalisation. Dans plusieurs régions, nos membres déplorent que les institutions « produisent » de l'itinérance en ne prévoyant aucune mesure pour les personnes qu'elles reçoivent.

Le dénombrement de la population itinérante

Aucun dénombrement n'a été fait pour l'ensemble du Québec et le dernier réalisé dans les villes de Montréal et de Québec date déjà de plus de 10 ans. L'étude de Santé Québec avait dénombré 12 666 personnes différentes à Montréal qui avaient utilisé les ressources d'hébergement d'urgence en 1998 et 3 589 à Québec. En incluant les centres de jour et les soupes populaires, ce nombre était de 28 214 à Montréal et 11 295 à Québec⁹.

On ne compte pas la population itinérante comme on compte la population générale avec le recensement réalisé « à domicile » aux 5 ans. Sinon, on se limiterait aux personnes qui se retrouvent dans les refuges et maisons d'hébergement à la date du recensement quinquennal, ce qui constitue un portrait très partiel. Même l'étude de Santé Québec présente un portrait qui exclue les personnes qui ne fréquentent pas les ressources en itinérance. La façon la plus juste de dénombrer la population, et qui correspond à une définition large de l'itinérance telle que celles utilisées par les intervenants du secteur, est d'inclure toutes les personnes qui se retrouvent dans cette situation au cours d'une année, ce qui n'est pas un exercice aisé : celles qui fréquentent les ressources, celles qui sont dans la rue, qui squattent, qui dorment dans leur auto, les portiques et les entrées de commerces, qui sont sans-logis, mais aussi les personnes qui vont d'une place à l'autre chez de la famille, des amis, des conjoints épisodiques, etc. Ainsi, **une grande partie de l'itinérance est cachée, invisible et échappe à toute tentative de dénombrement.**

L'invisibilité de l'itinérance marque particulièrement le phénomène en région :

« Dans le nord des Laurentides, on dénombre peu de gens dans la rue au sens strict ou au sens urbain, d'errants, de mendiants, de squeegees, de toxicomanes, occupant l'espace public et donc visibles. Un premier regard peut donner à penser que le phénomène n'existe pas. »¹⁰

En revanche, les personnes vivant dans des conditions précaires, instables ou insalubres peuvent être considérées comme itinérantes (et elles partagent de fait beaucoup de points communs avec les personnes à la rue).

« Dans les Laurentides rurales, on trouve : des personnes qui déménagent fréquemment faute de trouver un logement adéquat et abordable, [...] des jeunes qui vivent, durant des périodes plus ou moins longues, chez des amis, des voisins, des grands-parents, qui partagent à plusieurs un petit logement, ou encore qui squattent des terrains ou des chalets non habités; des familles vivant dans des motels [...] »

D'autres villes canadiennes (notamment Calgary ou Ottawa) ont réalisé un exercice de dénombrement, ce qui permet d'estimer la population itinérante : le gouvernement du Canada évoque 150 000 individus sans abri au pays en 2005. Elle pourrait atteindre 250 000 individus qui connaissent à un moment donné l'itinérance dans une année.

⁹ Santé Québec, *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et Québec 1996-1997*, sous la direction de Louise Fournier et al., novembre 1998.

¹⁰ Paul Carle et Lalie Bélanger-Dion, *L'instabilité résidentielle et l'itinérance en région, Le cas du nord des Laurentides*, in *L'itinérance en questions*, sous la direction de Shirley Roy et Roch Hurtubise, 2007.

Les indicateurs de l'accroissement du phénomène sont nombreux, en premier lieu les statistiques des organismes fréquentés par des personnes en situation ou à risque d'itinérance. En voici quelques exemples :

- Dans la région métropolitaine :

La Mission Old Brewery, un des grands refuges montréalais, a, à elle seule, vu 1264 nouvelles personnes en 2007;

L'Abri de la Rive-Sud, refuge de Longueuil, refuse chaque année plus de 1 200 demandes d'hébergement par manque de places;

- Dans Lanaudière :

Durant l'année 2006-2007, la Maison Roland-Gauvreau à Joliette (une auberge du cœur qui héberge des jeunes adultes de 18 à 30 ans) a accueilli 121 personnes différentes qui étaient toutes à risque d'itinérance ou itinérantes, pour des séjours d'une durée moyenne de 28 jours.

À Terrebonne, le Café de rue Solidaire a effectué 738 interventions portant sur la problématique de l'itinérance, de l'hébergement ou du logement. Il y a eu 464 références vers d'autres organismes spécialisés (ex. : toxicomanie) et environ 10 % des références concernaient spécifiquement des ressources d'hébergement. En 2006-2007, 2 011 dépannages alimentaires ont été offerts au café. Le service de douche a été utilisé 91 fois alors que le service de buanderie 231 fois.

- À Sherbrooke :

À la Chaudronnée de l'Estrie (soupe populaire), plus de 40 000 repas ont été servis en 2006 à près de 1200 personnes différentes. La proportion de femmes était de 25 %. Depuis son ouverture en 2004, l'Accueil Poirier a accueilli plus de 2 318 hommes et 433 femmes pour une moyenne de 5,6 nuitées par individu pour un total de 14 237 nuitées.¹¹

- Dans l'Outaouais :

Les Œuvres Isidore Ostiguy à Gatineau (qui offrent de l'hébergement de dépannage à l'interne et font de l'aide au logement en lien avec d'autres organismes) et l'OMH ont aidé 276 familles avec enfants sans logis en 2006-2007 et d'avril 2007 jusqu'au 31 janvier 2008, 222 familles avec enfants. En 2007, 40% des personnes aidées par les Œuvres étaient des enfants.

Au refuge du Gîte Ami, en 2007-2008, il y a eu 235 nuitées d'hébergement d'urgence pour des femmes.

- Dans la région de Québec :

En 2005-2006, PECH, un organisme de Québec ayant le mandat de l'application de la Loi P-38.001¹², a traité 1334 demandes des patrouilleurs de la Ville de Québec ou de la Sûreté du Québec afin de prévenir la judiciarisation ou l'incarcération de personnes vivant des troubles de santé mentale, une crise psychosociale ou psychiatrique.

- Ailleurs au Québec :

Au Répit du Passant à Rimouski, 4837 repas ont été servis à 509 personnes différentes. 123 personnes ont pu bénéficier du service d'hébergement (1299 nuitées).

¹¹ Plan communautaire régional, Sherbrooke, 2007.

¹² Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui.

En 2007-2008, le Centre Accalmie, situé à la Pointe-à-la-Croix en Gaspésie (et notre membre le plus éloigné) a reçu 56 femmes et 133 hommes pour de l'hébergement d'urgence.

En 2007-2008, la Tablee populaire de Drummondville a servi 24 930 repas (soit 8% de plus que l'année précédente).

D'autres indicateurs que les statistiques des organismes nous permettent d'appréhender l'ampleur du phénomène :

- Plus de 37 000 contraventions ont été données à plus de 4 000 personnes itinérantes différentes à Montréal en 12 ans;
- Le nombre de prestataires d'aide sociale qui sont sans domicile fixe et qui reçoivent leur chèque directement du bureau d'aide sociale est passé à Montréal de 196 à 1270 en 4 ans (ce chiffre exclut les personnes qui reçoivent leur chèque dans un organisme);
- Plus de 700 logements sociaux directement destinés aux SDF ont été réalisés à Montréal grâce à AccèsLogis et IPAC, malgré ce, la fréquentation des refuges s'est maintenue, en légère hausse même.

Tous les organismes en témoignent, l'itinérance est un phénomène en croissance, dans les grands centres urbains, comme dans les banlieues, dans les régions et dans les villes moyennes. Si un exercice de dénombrement était réalisé au Québec, il devrait nécessairement englober l'ensemble des régions.

Les enjeux reliés à la définition et au dénombrement

Se doter d'une définition, ce n'est pas anodin; cela sert à identifier les objets qui sont dans une catégorie VERSUS ceux qui sont à l'extérieur de cette catégorie. Dans le cadre d'une Politique gouvernementale, avoir une définition sert à identifier à qui s'adresse la Politique : par exemple, si on définit les personnes itinérantes comme celles qui fréquentent les refuges, on exclut celles qui dorment dehors ou qui changent fréquemment de logement. Cela sert aussi à déterminer quels efforts seront consentis : par exemple, si on définit l'itinérance seulement comme l'absence de logement stable, la seule solution à fournir est un logement. Même chose pour le dénombrement, qui est extrêmement relié à l'adoption d'une définition ou d'une autre : il permet de circonscrire l'ampleur du phénomène mais **ce qui est dénombrable en itinérance n'est que la pointe émergente de l'iceberg.**

Le problème est majeur, cela est indéniable, même si l'on ne dispose pas encore de chiffres globaux précis pour le décrire sans occulter la réalité, ou la grossir. Quel que soit leur nombre, il est déjà trop gros. Le plus important, c'est d'agir pour prévenir l'accroissement de l'itinérance et en même temps offrir des réponses aux besoins des personnes qui se retrouvent dans la rue, notamment le besoin de sortir de la rue et de se réinsérer. Pour cela, il est important de cerner les facteurs qui conduisent des individus à l'itinérance, et ce, de façon amplifiée depuis les 20 dernières années.

3. Les causes du phénomène

L'itinérance est la résultante d'un processus d'exclusion dans lequel interviennent plusieurs facteurs structurels ainsi que des facteurs individuels tels que :

- La pauvreté,
- Le chômage et précarisation du marché de l'emploi,
- La pénurie de logement à prix modiques et de bonne qualité,
- Les lacunes dans l'organisation des services (ex. : barrière d'accessibilité, manquement dans le suivi de la réinsertion de personnes ayant reçu leur congé d'institution),
- des histoires de vie marquées d'échecs,
- des situations de crise,
- des difficultés profondes d'adaptation,
- des ruptures,
- des problèmes de santé mentale
- la dépendance (alcool, toxicomanie, jeu compulsif, médicaments)
- la violence familiale ou conjugale...

4. Les interventions du Gouvernement du Québec

Les politiques économiques et sociales actuelles favorisent l'itinérance. En 1998, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies déplorait d'ailleurs que le Canada n'ait pas « *accordé une attention suffisante aux conséquences néfastes de la lutte au déficit sur le respect des droits économiques, sociaux et culturels de la population canadienne dans son ensemble et des groupes les plus vulnérables en particulier* ». Le Comité considérait que les politiques publiques en matière de sécurité du revenu, d'assurance emploi et les coupures en éducation, logement, santé et services sociaux avaient entraîné une augmentation du nombre de sans-abri, une aggravation du problème de logement et un accroissement de la fréquentation des banques alimentaires.

Actuellement, plusieurs ministères gèrent des politiques, des programmes ou sont soumis à des plans d'action et mesures découlant de lois qui interfèrent avec le phénomène de l'itinérance sans qu'ils aient mené nécessairement de réflexion sur cette question. En voici quelques exemples :

- Loi 112, loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS)
- Loi 57 sur l'aide aux personnes et aux familles (MESS)
- Mesures d'employabilité et d'insertion sociale (Emploi Québec)
- Divers programmes de soutien aux organismes communautaires en itinérance (principalement par le PSOC du MSSS mais aussi SACA, etc.)
- Mesures de santé publique : toxicomanie, prévention ITSS¹³, et autres (MSSS)
- Loi sur la Santé et les Services sociaux
- Politique de la Santé et du Bien-être (MSSS)
- Plan d'action en matière de violence conjugale (condition féminine)
- Plan d'action en santé mentale (MSSS)
- Plan d'action en toxicomanie et dépendances
- Loi de protection de la jeunesse
- Programme AccèsLogis (SHQ)
- Cadre national de gestion sur le soutien communautaire en logement social (SHQ / MSSS)
- Code criminel
- Code de procédure pénale
- Code de la Sécurité routière
- ...

Cela conduit à plusieurs incohérences. Par exemple le fait que des organismes communautaires financés par la Santé publique aient dans certains centres villes des difficultés à rejoindre leurs usagers / usagères chassés par des mesures de Sécurité publique telles que des constats d'infraction émises massivement aux personnes visibles dans l'espace public. Ces mêmes contraventions débouchent sur de nombreux mandats d'emprisonnement. Or, pour chaque jour de prison, une personne ne rembourse qu'une faible partie de sa dette judiciaire (les règles de conversion sont actuellement de 25 \$ par jour) alors qu'il en coûte beaucoup plus cher de l'emprisonner, tant économiquement (environ 140 \$ par jour) que socialement (perte d'un logement, de biens matériels ou d'un emploi, rupture des liens avec les intervenantEs sociaux, interruption des programmes de méthadone, perte de confiance dans le système de justice, etc.).

¹³ ITSS : Infections transmises par le sexe et par le sang, notamment le VIH-Sida ou l'hépatite C.

Un autre exemple de manquement : les programmes actuellement en place dans les centres jeunesse. Ce que les organismes jeunesse rapportent c'est que beaucoup de jeunes sortent de cette institution à 18 ans sans avoir été préparé à la vie autonome en appartement (savoir faire l'épicerie, la cuisine, gérer un budget, etc.). Si dans certaines régions, le nouveau programme d'accompagnement a permis d'améliorer la situation, ce n'est pas le cas partout. De plus, il faut signaler que tous les jeunes ne sont pas concernés par ce programme et que les intervenantEs chargés du suivi des jeunes jusqu'à leurs 19 ans ont des charges de travail qui les empêchent de consacrer beaucoup de temps à chacun des jeunes.

Il faut noter que le MSSS a entrepris en 2005 de travailler sur un **Cadre de référence en itinérance** qui a été adopté en septembre 2008. Ce Cadre propose des mesures dans le champ des services sociaux destinées aux personnes en situation ou à risque d'itinérance. Quoiqu'intéressant au niveau de la reconnaissance des facteurs et des réalités de l'itinérance, ce document ne propose que des moyens d'action assez limités.

À l'exception d'un Protocole interministériel sur l'itinérance, travaillé en 1993 mais qui n'a jamais vu le jour, aucune démarche d'un point de vue intersectoriel n'avait été menée par le Gouvernement du Québec jusqu'à la création d'une table interministérielle en avril 2008, dont on attend (en 2009 ?) l'élaboration d'un plan d'action sur l'itinérance. Cette démarche réunit MSSS, MESS, MAMR, SHQ, SAJ, MJQ et MSPQ. Il faut espérer que les moyens d'action qui seront mis en place grâce à ce processus seront à la hauteur de l'ampleur du problème.

Par ailleurs, nous souhaitons que le mandat d'initiative que la Commission parlementaire s'est donné sur le phénomène de l'itinérance permette de faire un portrait fidèle des problèmes et de dégager des solutions. Nous sommes convaincus que cet exercice fera avancer la reconnaissance de l'existence de l'itinérance dans toutes les régions du Québec et de son ampleur. Nous pensons qu'il permettra aussi d'alimenter la réflexion sur les réponses politiques à mettre en œuvre sur l'itinérance au Québec, au-delà de la partisanerie. Cette réflexion devrait selon nous conduire le gouvernement du Québec à élaborer une Politique en itinérance qui permette d'améliorer la situation des personnes qui connaissent l'itinérance ou celles à risque et de travailler à réduire l'incidence de certaines causes structurelles sur les citoyens et citoyennes.

5. La nécessité d'une Politique gouvernementale globale et cohérente

Pour les membres du RSIQ, comme pour près de 12 000 personnes, plusieurs partis politiques, plusieurs administrations municipales, ... **il est crucial que le Québec se dote rapidement d'une Politique en itinérance.**

Ceci permettrait d'avoir une **vision globale** de cette problématique complexe tout en affirmant que c'est une priorité du gouvernement du Québec. Cela permettrait par conséquent d'éviter les incohérences et les politiques contradictoires les unes avec les autres. Cette Politique devrait donner au Québec des moyens concrets et efficaces de lutte à l'itinérance afin de faire progresser l'exercice des **droits économiques et sociaux** et la justice sociale pour l'ensemble des citoyens et citoyennes.

Pour être efficace, une Politique en itinérance devra entreprendre un travail sur les causes de l'itinérance, en mettant en place non seulement des mesures de prévention auprès d'individus ou de groupes de population à risque d'itinérance, mais également en agissant en amont sur les facteurs structurels à la source du phénomène.

On s'attend évidemment aussi qu'une telle Politique renforce le soutien accordé aux acteurs (dont le milieu communautaire) œuvrant auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Une Politique en itinérance ne devrait pas cibler un seul groupe d'individus mais s'adresser à l'ensemble des personnes en situation ou à risque d'itinérance, quel que soit leur sexe, leur âge, leur profil de santé, etc.

L'adoption rapide d'une Politique ferait selon nous en sorte que l'itinérance soit une priorité du gouvernement du Québec et que chaque ministère se sente concerné par cet enjeu. Elle démontrerait de la volonté politique de changer durablement la vie de milliers de personnes démunies et de donner à l'ensemble de la société québécoise une impulsion pour aborder l'avenir de façon positive.

Selon notre lecture, les travaux menés présentement en vue de l'adoption d'un plan d'action interministériel n'ont pas cette ambition. Par ailleurs, certaines mesures pourraient être prises d'urgence, sans attendre l'adoption d'une Politique.

Voici maintenant les principaux axes que devraient comporter selon le RSIQ et ses membres une telle Politique.

Judiciarisation VS Droit de cité

En premier lieu, une Politique en itinérance devrait affirmer que les personnes en situation ou à risque d'itinérance sont des citoyens avec des droits. Cela peut sembler évident, et pourtant, ce que l'on constate, c'est que ces personnes marginalisées et exclues voient très souvent leurs droits fondamentaux niés ou bafoués. Leur place même dans la société est fréquemment remise en question. Ce déni se traduit notamment par la judiciarisation et par le phénomène « pas dans ma cour ». Le RSIQ a particulièrement à cœur la citoyenneté des personnes et c'est autour des droits des personnes qu'il a d'ailleurs conçu sa plateforme de revendications.

Depuis plusieurs années, l'occupation de l'espace public par les personnes en situation d'itinérance est devenu non seulement un enjeu social de cohabitation avec les autres catégories de population (résidentEs, commerçantEs, ...) mais aussi un enjeu judiciaire. On assiste de plus en plus à des politiques qui consistent à « mettre dehors de dehors »¹⁴ des personnes déjà marginalisées et exclues.

Les contraventions ajoutent au fardeau de la situation des personnes en situation d'itinérance. Le montant dû s'accumule rapidement pour représenter souvent des milliers de dollars qui, non-payés, se transforment en jugement d'incarcération.

À Montréal, le phénomène de judiciarisation a été très bien documenté, notamment par l'équipe de recherche de Mme Céline Bellot, criminologue de l'Université de Montréal, en lien avec le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. Ces recherches établissent des données sur l'émission discriminatoire de constats d'infraction. Elles ont permis au RAPSIM d'interpeller la Commission des droits de la personne— la Commission a formé depuis 2005 un comité sur ce dossier. À Montréal seulement, 22 000 « tickets » ont été émis entre 1994 et 2004 et 15 000 entre 2004 et 2006 (à la fois par la ville et par la société de transport métropolitaine).

Les constats relèvent à la fois d'infraction au Code de la route ou à divers règlements municipaux. Citons quelques motifs pour lesquels les personnes itinérantes reçoivent massivement des constats :

- Gêner ou entraver la circulation des piétons et des véhicules... en se tenant immobile, en rôdant ou en flânant... (coûte 141\$ à Montréal, dans le métro coûte 100\$)
- Mauvaise utilisation du mobilier urbain, par exemple être assis sur un muret de béton, être allongé sur un banc public... (coûte 85\$ à Montréal)
- Répandre de la cendre à terre (en fumant) (coûte 85\$ à Montréal)
- Ébriété sur la voie publique (coûte 138\$ à Montréal)

Non seulement, la ville de Montréal applique de façon discriminatoire certains règlements existants (dont certains étaient tombés en désuétude), mais de nouveaux règlements ciblant spécifiquement les personnes itinérantes ont aussi vu le jour : Ville-Marie, l'arrondissement central, a mis en place en 2006 un règlement qui interdit de dormir dans 15 parcs et en 2007 un règlement interdisant la présence de chiens aux parcs Berri et Viger, deux lieux très fréquentés par les personnes itinérantes.

¹⁴ Selon un mot de Dan Bigras, porte parole du Refuge des jeunes de Montréal.

En 2006, était adopté par le conseil municipal de la Ville de Québec un arrêté sur le flânage qui permet de judiciariser l'occupation de l'espace public pour les personnes en situation d'itinérance et les personnes marginalisées. L'arrêté sur le flânage vient s'ajouter à d'autres règlements pénaux utilisés pour chasser les indésirables. Ces pratiques ne sont pas seulement en usage dans les quartiers centraux de Québec, dont le quartier St-Roch en revitalisation, mais aussi dans les quartiers semi urbains et en banlieue, notamment auprès des jeunes adolescents qui utilisent les parcs comme lieu de rassemblement et de socialisation.

La Maison Dauphine qui a une Clinique d'accompagnement juridique a permis d'aider 700 jeunes dans les 5 dernières années qui avaient en moyenne entre 10 000 et 20 000 \$ de tickets reçus pour des infractions pénales, c'est-à-dire aux règlements municipaux, et non des infractions criminelles¹⁵. Pour un jeune qui pratique le *squeegee*, la contravention s'élève à un montant de 300 \$. À Montréal, la moyenne de contraventions reçues est autour de 5 000 \$¹⁶.

À Québec, comme ailleurs, sont particulièrement ciblés les utilisateurs de drogues, les jeunes (en voie de marginalisation ou non), les adultes qui cumulent les problématiques, les personnes qui utilisent la rue comme moyen de subsistance (la prostitution, le *squeegee*, la quête...)

Cette réalité n'est pas seulement celle des grands centres urbains ; on nous parle aussi de pratiques similaires dans les villes de Trois-Rivières, Terrebonne, ou de Magog, entre autres, même si elles ne sont pas documentées.

Par ailleurs, de nombreux groupes ont recueilli des témoignages ou ont eux-mêmes été témoins des pratiques de répression policière à l'égard de la population itinérante (voir notamment le site www.homelessnation.org).

Ces différentes mesures ajoutées à des infractions au code criminel (détention de drogues, etc.) résultent en une sur-judiciarisation des personnes itinérantes. Le nettoyage social qui s'opère actuellement dans plusieurs villes québécoises, notamment dans les centres villes et les quartiers en revitalisation, a des répercussions très préjudiciables sur les personnes qui en sont victimes.

Cet aspect prend de plus en plus de place dans la **dégradation des conditions de vie** des personnes itinérantes et même de celles qui l'ont été (puisque les mandats d'emprisonnement peuvent être exécutés plusieurs années après que l'infraction ait été constatée).

La judiciarisation a également des **répercussions importantes sur les finances publiques**, au niveau du traitement des dossiers (en cour municipale) mais aussi au niveau carcéral. Une des études de Céline Bellot révèle que dans 72.3 % des cas où elle reçoit une contravention, c'est la prison qui attend ultimement la personne marginalisée parce qu'elle est incapable de payer son amende.

RECOMMANDATION : Nous demandons au gouvernement du Québec d'intervenir auprès des municipalités dans lesquelles ces pratiques sont répandues afin que

¹⁵ Source : Maison Dauphine.

¹⁶ Source : étude de Céline Bellot précédemment citée.

cesse l'application discriminatoire des règlements (pour éviter l'entrée dans le système pénal), et afin de modifier les réglementations existantes.

La Commission des droits de la personne interpellée sur ce dossier par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a refusé jusqu'à présent d'examiner les réglementations, pourtant à la source du phénomène de judiciarisation. Nous appuyons également les demandes du RAPSIM pour :

- une amnistie pour l'étape mandats d'emprisonnement dans la procédure pénale (33000 en suspens à Montréal dont 4500 pour des personnes sans adresse)
- le changement des règles de conversion pour l'emprisonnement (aujourd'hui 25\$ / jour en moyenne)
- l'introduction de l'absolution et le retrait de l'emprisonnement du Code de procédure pénal puisqu'il est illogique que des personnes soient détenues alors qu'elles n'ont pas commis d'infraction criminelle
- l'amélioration de l'accès aux travaux compensatoires

Par ailleurs, depuis plusieurs années, un certain nombre d'organismes ont été victimes du syndrome « pas dans ma cour » lors de leur (re)localisation dans un quartier. Ces organismes communautaires soutenus par l'État pour le développement de leurs services, notamment en lien avec les priorités gouvernementales de santé publique, devraient être protégées par des dispositions spéciales. On pourrait par exemple s'inspirer de l'article 308 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, selon lequel un permis ou un certificat municipal ne peut être refusé et une poursuite en vertu d'un règlement ne peut être intentée pour le seul motif qu'une construction ou un local d'habitation est destiné à être occupé en tout ou en partie par une ressource intermédiaire. L'article 302 de la même loi définit une ressource intermédiaire comme suit : *toute ressource rattachée à un établissement public qui, afin de maintenir ou d'intégrer à la communauté un usager inscrit à ses services, lui procure, par l'entremise de cette ressource, un milieu de vie adapté à ses besoins et lui dispense des services de soutien ou d'assistance requis par sa condition.*

RECOMMANDATION : Nous demandons au gouvernement du Québec de protéger les organismes en itinérance des réactions d'intolérance de type « pas dans ma cour » par l'adoption de dispositions spéciales.

Un revenu décent permettant la couverture des besoins essentiels

« Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent »

(Charte québécoise des droits et libertés de la personne, article 45)

Plusieurs personnes itinérantes travaillent, que ce soit dans le réseau communautaire (mesures PAAS par exemple) ou dans des emplois salariés à temps partiel (cette donnée n'a toutefois jamais été mesurée). La précarité grandissante du marché du travail fait en sorte que des travailleurs ne sont pas capables de subvenir à leurs besoins. Les travailleurs à faible revenu fréquentent en grand nombre les banques alimentaires¹⁷ et pour certains les refuges. Le salaire minimum est insuffisant.

Toutefois, la plupart des personnes en situation d'itinérance tirent leur seul revenu de l'aide sociale, ce qui est carrément insuffisant pour arriver à se trouver un logement et y rester. Un certain nombre d'entre elles n'ont accès à aucun revenu, principalement parce que leurs démarches auprès de l'aide sociale sont refusées malgré l'adoption par le Tribunal administratif du Québec en 2002 d'une décision permettant aux personnes sans adresse fixe de toucher un chèque.

À titre d'exemple au Centre Le Havre de Trois-Rivières, 16% des personnes hébergées étaient sans aucun revenu en 2007 (contre 6% en 1994). Près de 6% étaient des travailleurs.

Par ailleurs, la Loi 57 sur l'aide aux personnes et aux familles n'a pas aboli les catégories distinctes à l'aide sociale qui continuent d'entretenir les préjugés en plus de pénaliser les plus pauvres. La Loi, ni les règlements qui en ont découlé, n'a pas non plus rétabli la pleine indexation pour l'ensemble des prestataires de l'aide sociale; ce qui fait que les plus pauvres continuent de s'appauvrir davantage chaque année.

La mesure du panier de consommation était en 2007 de 13 267 \$ par année, soit plus de deux fois le montant reçu de l'aide sociale par une personne seule considérée apte au travail. Cela devait être au minimum le revenu d'une personne assistée sociale afin de conserver son logement et de préserver sa santé et sa dignité. Cette mesure qui coûterait 2.5 milliards \$ pourrait être financée par une taxation plus équitable (depuis les années 2000, diverses baisses d'impôt ont été accordées, ce qui prive l'État de 5 milliards \$ annuellement de revenus)¹⁸. L'amélioration de leur revenu donnerait aussi de meilleures chances aux personnes de développer leurs compétences et de trouver un emploi.

Actuellement, une personne seule touche 575 \$ par mois, ce qui tout à fait insuffisant pour payer un logement et les autres dépenses de base. Différentes mesures peuvent même abaisser ce revenu¹⁹.

¹⁷ Au Québec, près de 20 % des personnes en situation de vulnérabilité et recevant le soutien des banques alimentaires, travaillent ou reçoivent de l'assurance-emploi. Source : Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons, *Les conséquences de la hausse du prix des aliments et du carburant pour les banques alimentaires*, communiqué du 4 juin 2008.

¹⁸ Collectif pour un Québec sans pauvreté, *Mission collective : Bâtir un Québec sans pauvreté*, 2007.

¹⁹ Quelques exemples courants : les réclamations pour trop perçu peuvent aller jusqu'à 224 \$ par chèque et jusqu'à 50 % du montant accordé s'il est inférieur à 575\$. Les personnes qui partagent leur logement avec un parent qui ne reçoit pas d'aide sociale se voient couper leur prestation de 100 \$ (« clause Tanguy »). Les

Il faut signaler qu'au cours des dernières années, **les personnes seules sont désavantagées** car elles ont vu leur pouvoir d'achat diminuer encore davantage que les autres catégories de personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Les personnes assistées sociales ont été de plus victimes de la **non-indexation** de leurs prestations. Actuellement, on a réintroduit le concept d'indexation, mais seulement à demi pour les personnes considérées aptes.

Globalement au Québec, c'est 151 203 personnes qui ont bénéficié de sacs de provisions en mars 2007. 1 357 952 repas ont été servis au cours de la même période ; on estime que ce sont dix repas par personne différente qui ont été servis à 135 795 personnes, pour un grand total de 286 998 personnes aidées au cours du mois de mars 2007 au Québec.²⁰ Ceci illustre très bien la pauvreté des personnes qui peut parfois conduire jusqu'à l'itinérance.

Les difficultés financières et économiques sont un facteur d'itinérance. À titre d'exemple, en 2007, les familles usagères des Œuvres Isidore Ostiguy à Gatineau étaient 1.8% à consacrer 100% de leur revenu en loyer, 18.8% à consacrer entre 90 et 99% de leur revenu en loyer. Plus de 77% d'entre elles consacraient plus de 50% de leur revenu en loyer (avant de perdre leur logement).

Malgré les objectifs ambitieux de la Loi 112, adoptée, faut-il le rappeler, à l'unanimité par l'assemblée nationale le 13 décembre 2002, **la lutte à la pauvreté n'a pas été prise au sérieux par aucun gouvernement québécois.**

Le premier plan d'action 2004-2009 contient des mesures positives, dont le soutien aux enfants et la prime de travail. Toutefois il ne suffira pas à atteindre les buts que la Loi 112 s'était fixés.

Or, la pauvreté est un fléau qui touche une proportion importante de la population : au Québec, en 2003, 16,9 % de la population vivait en dessous du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada et 5,7 % de la population québécoise vivait avec moins de 10 000 \$ par année²¹.

Le taux de risque de pauvreté (qui correspond au pourcentage des personnes dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian national) était de 16 % au Québec en 2003. Les enfants et les jeunes sont plus exposés au risque de pauvreté, particulièrement ceux vivant dans une famille monoparentale. Les personnes seules sont également plus à risque²².

RECOMMANDATION : Nous demandons au gouvernement du Québec de garantir à chaque citoyen un revenu décent permettant la couverture des besoins essentiels :

montants de pension alimentaire sauf les 100 premiers dollars sont considérés comme des revenus ; les parents monoparentaux voient donc leur prestation d'aide sociale réduite.

²⁰ Source : Association canadienne des banques alimentaires et l'Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons, *En mars 2007 au Québec, l'utilisation des banques alimentaires demeure élevée*, Communiqué du 8 novembre 2007 émis suite à la publication du Bilan de la faim 2007.

²¹ Référence : Institut de la Statistique du Québec, *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, janvier 2006.

²² Source : Institut de la Statistique du Québec, *Données sociodémographiques en bref*, Volume 10, Numéro 3, juin 2006. Selon les calculs de l'ISQ, le seuil de risque de pauvreté était de 14 126 \$.

- En faisant appliquer PARTOUT la décision du T.A.Q. (2002) pour l'accès aux chèques pour les personnes S.D.F.
- En augmentant l'accessibilité aux différentes mesures d'aide
- En rehaussant les taux de l'aide sociale et du salaire minimum
- En revoyant la fiscalité afin de garantir plus d'équité et de réduire les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.

Concernant la hausse du salaire minimum, nous reprenons la demande du Front de défense des non syndiquéEs : en 2007, on estimait qu'un salaire minimum de 10.16 \$ de l'heure permettrait à une personne travaillant 40 heures par semaine de sortir de la pauvreté. À l'instar du Collectif pour un Québec sans pauvreté, nous reprenons cette demande²³.

²³ Collectif pour un Québec sans pauvreté, *Mission collective : Bâtir un Québec sans pauvreté*, 2007.

Le droit au logement

En octobre 2007, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement déclarait : « *Partout où je suis allé au Canada, j'ai rencontré des gens qui vivaient dans la rue ou dans des logements insalubres et non sécuritaires. On m'a informé qu'il y avait eu des centaines de décès directement liés à la crise du logement qui sévit dans l'ensemble du pays. Tout ce que j'ai vu et entendu durant cette mission m'a confirmé l'impact profond et dévastateur de cette crise nationale sur les conditions de vie de femmes, de jeunes, d'enfants et d'hommes.* »²⁴

Le recensement de Statistique Canada montre que le nombre de ménages locataires québécois consacrant plus que la norme de 30 % de leur revenu au loyer est passé de 445 215 en 2001 à 448 840 en 2006, soit 36% des locataires. Ce pourcentage monte à 48 % dans le cas des personnes locataires vivant seules²⁵. En 2001, 53,8% des ménages avec un revenu inférieur à 10 000 \$ payaient plus de 80 % de leur revenu pour se loger²⁶.

Ce sont les régions de Montréal et de Gatineau où le pourcentage de ménages locataires payant plus de 30 % de leur revenu en loyer a le plus augmenté et c'est encore une fois la hausse des loyers qui est en cause :

- Montréal : 266 360 ménages locataires soit 38 % des locataires (contre 36 % en 2001). Le loyer moyen y a augmenté de 15,4 % en cinq ans.
- Gatineau : le loyer moyen a augmenté de 17 % entre 2001 et 2006, le pourcentage de ménages locataires payant plus que 30% est passé de 34 % à 36 %, 13 475 ménages vivant désormais cette situation périlleuse.²⁷

Tous ces ménages ne se retrouvent certes pas à la rue, mais année après année, un grand nombre d'entre eux se retrouvent sans logis, expulsés de leur logement, incapables de le payer.

À cet égard, les chiffres de la Régie du logement illustrent très bien cette problématique. Voici le nombre de demandes de recouvrement- résiliation introduites par des propriétaires pour les causes en non-paiement de loyer de 1999 à 2008²⁸. La croissance de ces demandes démontre de l'impact des augmentations des coûts du logement sur le marché privé.

1999-2000	35 680
2000-2001	36 709
2001-2002	37 804
2002-2003	41 483
2003-2004	43 864
2004-2005	44 742
2005-2006	44 942
2006-2007	44 534

²⁴ United Nations Special Rapporteur on adequate housing, Miloon Kothari, Mission to Canada, 9-22 October 2007, *Preliminary observations*. Traduction libre. Veuillez noter que le Rapporteur a visité le Québec où il a rencontré des sans-abri et des mal-logés ainsi que des groupes de défense de droits.

²⁵ Extraits du communiqué : « *Recensement de 2006 : Selon le FRAPRU, la hausse des loyers a empêché les locataires d'améliorer leur sort* (1er mai 2008) », www.frapru.qc.ca

²⁶ Statistique Canada. Note : ces données ne sont pas encore disponibles pour 2006.

²⁷ FRAPRU, Op.Cité.

²⁸ Source : Regroupement des Comités logement et associations de locataires du Québec d'après les rapports annuels de la Régie du Logement.

2007-2008

45 697

La Régie du Logement ne compile pas les jugements rendus, donc il est difficile de connaître le nombre d'évictions effectives à la grandeur du Québec. À Laval, on est passé de 40 évictions forcées en 1997 à une moyenne de 95 par année dans les 4 dernières années ²⁹.

La première idée que l'on se fait d'une personne itinérante est sans doute celle d'une personne sans domicile fixe. Certes, cette réalité est la plus frappante de la vie quotidienne de cette population, mais l'itinérance est un phénomène beaucoup plus complexe que le simple fait de ne pas avoir de toit. **L'itinérance ne peut se réduire à un problème de logement et une panoplie de solutions, pas seulement du logement, doivent être proposées aux personnes. L'accès à un logement stable, sécuritaire et financièrement abordable est toutefois une des conditions de la sortie de la spirale de l'itinérance.**

Le marché privé incapable de répondre à la demande

À l'heure actuelle, un des principaux obstacles que rencontrent les personnes itinérantes pour sortir de la rue c'est l'accès au logement. Cet aspect s'est détérioré grandement depuis les années 2000 et la crise du logement. Les outils actuellement en place via la Régie du logement se sont révélés insuffisants pour endiguer l'augmentation des coûts des loyers sur le marché privé. Une mesure telle que le dépôt des baux proposée par le Regroupement des Comités logement et Associations de locataires du Québec (RCLALQ) pourrait être une solution pour mieux contrôler les coûts des loyers. La crise du logement s'est transformée au fil des années et se traduit maintenant par une pénurie de logements financièrement accessibles et ce, dans la plupart des villes du Québec.

Si on regarde de plus près la situation au niveau des logements les moins chers, les maisons de chambres fournissent un logement qui présente plusieurs avantages pour certaines personnes :

1. *C'est une étape* (entre la rue et le logement stable, et dans les deux sens);
2. *Son prix est généralement avantageux* quoique des chambres à plus de 400 \$ ne sont pas rares dans les centres villes du Québec;
3. *Les espaces partagés permettent de sortir de l'isolement;*
4. *La chambre est un espace plus facile à entretenir pour certaines personnes;*
5. *Elles sont souvent très bien situées* ³⁰ au cœur des centres villes, elles sont à proximité des ressources communautaires.

De plus, les propriétaires de maisons de chambres exigent moins de références, ce qui est un élément facilitateur pour la population itinérante. Toutefois, le parc de maisons de chambres est menacé. Que ce soit à Montréal, à Québec ou dans d'autres villes, celles-ci disparaissent, notamment à cause du manque d'entretien pouvant entraîner leur fermeture, des pressions immobilières et des efforts de revitalisation urbaine qui conduisent à une gentrification des quartiers centraux traditionnellement habités par des ménages plus pauvres qui s'en voient chassés. Beaucoup d'entre elles ont disparu à la suite de conversions (condominiums, logements étudiants, hôtels, chambres d'hôtes...).

²⁹ Source : Ville de Laval, Service d'urgence sociale, présentation devant la Commission, 1^{er} octobre 2008.

³⁰ Extrait de RAPSIM, *Socialiser les maisons de chambres pour les sauver*, Mai 2007.

Ces conversions peuvent être freinées (par des interdictions ou moratoires). De plus, des mesures facilitant leur rachat par des groupes communautaires devraient être mises en place, comme ce fut le cas à la fin des années 80, à Montréal, avec un programme spécifique découlant des consultations menées dans le Cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri qui posaient les mêmes constats.

RECOMMANDATION : Améliorer le contrôle sur le marché privé du logement, notamment au niveau des coûts et de l'entretien, et préserver les maisons de chambres.

« Des logements sociaux pour se loger comme il faut ! »³¹

Au Québec, 35 000 ménages sont sur les listes d'attente des Offices municipaux d'habitation pour des places en HLM³², sans compter les listes d'attente des OSBL d'habitation (pour lesquels il n'existe pas de liste commune). La plupart de ces ménages devront attendre plusieurs années avant de se voir attribué un logement. Pour ne donner qu'une seule illustration, l'attente est de 2 ans et demi à Montréal pour un studio dans un OSBL géré par la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM).

Considérant que l'accès à un logement est une réponse structurelle à l'itinérance, notamment en terme de prévention, considérant que le marché privé ne répond pas aux besoins des plus démunis, avoir davantage d'unités de logement social disponibles permettra d'éviter à certaines personnes de connaître la rue et à d'autres d'en sortir. Avoir un logement social, c'est se loger à un prix accessible (25% du revenu), dans des conditions décentes de salubrité et de sécurité, c'est aussi développer une appartenance à un milieu de vie.

RECOMMANDATIONS :

Nous demandons au gouvernement du Québec de se doter d'un plan de relance du logement social échelonné sur 5 ans et permettant le développement de 50 000 unités de logement social, via AccèsLogis et via l'achat-rénovation de bâtisses, notamment de maisons de chambres.

Par ailleurs, le Québec doit faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci reprenne le financement du logement social, comme il le faisait avant 1993. Le besoin de financement est évalué à 2 milliards par année.

Le logement social avec soutien communautaire : une solution pour les plus vulnérables

Le soutien communautaire est une approche volontaire destinée aux personnes qui connaissent l'instabilité résidentielle. Concrètement, il rejoint des personnes vulnérables qui vivent ou ont vécu l'itinérance, des problèmes de santé mentale, ou de désorganisation sociale, etc. Il permet de leur offrir pour une période limitée ou non, non seulement un toit mais aussi un milieu de vie adéquat.

« L'une des principales caractéristiques du support communautaire en logement est son caractère de proximité : le support communautaire est offert à l'intérieur de l'immeuble où résident les locataires. [...] Cette forme de l'intervention permet la construction d'un sentiment de confiance entre le locataire et l'intervenantE et

³¹ Slogan du FRAPRU.

³² Estimation de la Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ), 2005.

*permet de rejoindre une catégorie de personnes avec qui les liens seraient difficiles à construire. »*³³

Ses bénéfices sont importants :

1. Une stabilité résidentielle ;
2. Une amélioration de la qualité de vie ;
3. Une amélioration de l'estime de soi ;
4. Le développement d'un réseau social ;
5. De prévenir les situations de crise ;
6. Une insertion sociale de l'individu.³⁴

Le logement social avec support communautaire est devenu un des succès de l'intervention en itinérance. Aujourd'hui, un grand nombre de groupes en itinérance ont développé de tels projets : des refuges, des ressources d'hébergement pour femmes, des Auberges du cœur, etc. Les régions de Montréal et Gatineau en particulier ont depuis des années débroussaillé ce terrain avec plusieurs projets d'OSBL avec soutien communautaire pour personnes itinérantes. D'autres sont actuellement en voie de réalisation.

Malheureusement, le financement étant insuffisant, tant pour la construction de nouvelles unités que pour le soutien communautaire, les besoins sont loin d'être comblés.

Au niveau de la brique, les 2000 unités additionnelles annoncées au dernier budget du Québec permettront tout au plus de développer 300 unités volet 3 pour l'ensemble du Québec (10 à 15% de l'ensemble de la programmation AccèsLogis selon les régions). Sachant que ces unités répondent à une variété de besoins spécifiques (santé mentale, personnes itinérantes ou à risque, déficience intellectuelle, femmes en difficulté et/ou victimes de violence, etc.), nous sommes loin d'espérer atteindre une réponse adéquate aux besoins.

Au niveau de l'intervention humaine, le manque de financement a les conséquences suivantes³⁵ :

- Les services requis sont réduits ou le nombre d'heures de disponibilité des intervenantEs. L'impact positif de l'obtention d'un logement social avec soutien communautaire est ainsi grandement diminué pour les locataires.
- Les organismes privilégient dans leur sélection des locataires nécessitant moins de soutien, laissant de côté des personnes encore plus mal prises.
- Les organismes ont recours au travail à temps partiel, sous-payé, et à l'utilisation de projets temporaires (Fonds jeunesse, IPAC, etc.) ce qui amène un roulement et une difficulté de rétention du personnel. Cela a des conséquences majeures pour les locataires dans la qualité du soutien, dans le lien de confiance souvent à rebâtir, etc.

À l'été 2007, le MSSS créait une nouvelle enveloppe de 5 millions \$ pour le soutien communautaire en logement social à laquelle étaient admissibles les HLM et les OSBL,

³³ Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), *Pour un financement adéquat du support communautaire en logement*, Mars 2004.

³⁴ Idem.

³⁵ D'après RAPSIM, *Cadre de gestion sur le soutien communautaire en logement social: La nécessité d'une enveloppe dédiée gérée régionalement*, Janvier 2006.

ce qui est un gain important même si les montants alloués sont insuffisants pour combler les besoins (les demandes étant de 12 millions \$ pour les OSBL seulement)³⁶.

Au début de l'automne 2007, le Cadre national de gestion sur le soutien communautaire en logement social est signé par les 2 ministres concernés (MSSS et MAMR) et l'argent est envoyé dans les régions, principalement dans les Agences. Chaque région a son mode d'allocation, dans certaines les argents passent par les CSSS, dans d'autres, ils sont attribués directement par les Agences. Dans plusieurs régions, les personnes âgées ont été priorisées, cela a laissé peu de place pour les OSBL rejoignant les personnes itinérantes, qui sauf à Montréal, n'en ont pas vraiment profité.

RECOMMANDATION : Nous demandons au gouvernement du Québec de rehausser l'enveloppe du soutien communautaire en logement social à un minimum de 12 millions \$ annuels (nécessaires aux besoins, tous types de locataires confondus) qui devront être gérés régionalement.

³⁶ Voir le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).

Réinsertion et droit à l'éducation

Pour certaines personnes itinérantes, leur condition physique ou psychologique, ou encore leur niveau de compétences les écartent définitivement du marché de l'emploi. En revanche, pour beaucoup d'entre elles, la réinsertion sociale et professionnelle est tout à fait possible... même si quelquefois, cela prend des efforts soutenus pendant plusieurs années.

La précarisation du marché du travail et le faible niveau du salaire minimum sont toutefois des aspects qui peuvent décourager les efforts entrepris pour se réinsérer. C'est dans ce contexte que les différents projets et mesures visant le développement des compétences, l'acquisition d'habiletés, l'obtention d'un diplôme prennent tout leur sens.

Certaines personnes itinérantes sont très loin du marché du travail; elles n'ont pas de place dans le système d'employabilité actuel. À ce moment là, les mesures d'insertion sociale (PAAS), les plateaux de travail, et autres formules sont très utiles car elles peuvent servir de tremplin. Parmi les membres du RSIQ, plusieurs organismes ont développé de tels projets dans différents secteurs : agriculture, hôtellerie et restauration, travaux de nettoyage, médias de rue, restauration de meubles, récupération, ...

Toutefois, les programmes d'insertion et d'employabilité pourraient être grandement améliorés afin d'être plus souples, plus flexibles, et plus longs. Le placement en emploi ne doit pas non plus être le seul critère visé par ces programmes : pour une personne qui est dans la rue depuis plusieurs années, cela peut prendre plus qu'un programme pour y parvenir.

RECOMMANDATION :

Nous demandons au gouvernement du Québec de travailler à l'amélioration des programmes d'employabilité et d'insertion sociale.

Plusieurs groupes ont démarré des initiatives d'écoles de la rue, en partenariat avec des Commissions scolaires. Il s'agit de formations qui respectent le rythme d'apprentissage des personnes et obtiennent d'excellents résultats, notamment auprès des jeunes de la rue. Les écoles de la rue permettent de rejoindre des jeunes récalcitrants aux méthodes traditionnelles d'apprentissage. L'école est axée sur l'intégration sociale (c'est une étape pour sortir de la rue), elle promeut l'enseignement individuel en même temps qu'une approche coopérative basée sur la vie en groupe (fonctionnement démocratique). Tout y est gratuit (même les repas). Elles travaillent également sur les aspects suivants : renforcement de l'estime de soi, réduction des méfaits, orthopédagogie.

RECOMMANDATION :

Nous demandons au gouvernement du Québec de soutenir le développement et la consolidation des écoles de la rue dans l'ensemble des régions ainsi que les autres initiatives permettant l'amélioration du droit à l'éducation.

Le droit à la santé

« L'extrême pauvreté et l'instabilité résidentielle ne sont pas sans impact sur la santé des personnes itinérantes : difficulté de s'alimenter, fragilité accrue à la maladie, difficulté de se soigner, hygiène personnelle déficiente sont autant d'éléments qui font des personnes dont l'état de santé est déplorable. De plus, elles constituent des groupes à risque pour la propagation de certaines maladies. [...] la condition d'itinérant constitue une source de très grand stress et [...] elle est susceptible d'affecter de façon plus ou moins marquée et plus ou moins prolongée l'équilibre et le bien être psychique des personnes »³⁷

La population itinérante cumule différentes problématiques de santé physique et mentale. Par ailleurs, les symptômes d'une même maladie peuvent être exacerbés par un mode de vie de rue.

Si l'on pense au VIH-Sida ou à l'hépatite C, plus fréquents chez les personnes toxicomanes en situation d'itinérance, il y a également d'autres problèmes de santé tels que par exemple des maladies cardio-vasculaires, qui sont plus difficiles à soigner dans la rue. Il y a également des problèmes de santé propres aux conditions de vie dans la rue : blessures aux pieds, engelures, etc.

L'espérance de vie de ces personnes serait réduite. Une étude de Toronto la situe entre 45 et 54 ans³⁸.

La mortalité chez les jeunes de la rue est particulièrement préoccupante ; une étude récente réalisée à Montréal auprès d'un millier d'entre eux révélait que ces jeunes gens sont 11 fois plus susceptibles de mourir que les autres jeunes du même âge, et ce, principalement à la suite d'un suicide ou d'une surdose.³⁹

De nombreuses personnes itinérantes sont en rupture avec le réseau institutionnel, incluant celui de la Santé. Elles ne fréquentent souvent que les urgences, d'où un coût élevé.

Par ailleurs, il est à déplorer que beaucoup d'entre elles considérées comme des patients plus « difficiles » sont traitées avec négligence, ou discriminées dans le réseau public. On nous rapporte trop souvent que les personnes itinérantes ne sont pas accueillies et traitées comme les autres patients dans le réseau de la santé, notamment à l'hôpital.

De plus, certaines normes, ou critères d'admissibilité et pratiques les excluent des soins généraux « universels » : par exemple, une personne sans adresse qui reçoit sont congé de l'hôpital n'est pas admissible à un séjour en CHSLD pour sa rééducation.

³⁷ Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale : *De l'expérience individuelle au phénomène global : configuration et réponses sociales à l'itinérance*, Danielle Laberge et al., Juin 1995.

³⁸ J.D.Hulchansky, What is homelessness?, www.raisingtheroof.org d'après Dr. Stephen W. Hwang, MD, "Mortality Among Men Using Homeless Shelters in Toronto, Ontario," Journal of the American Medical Association, 26 avril 2000.

³⁹ Étude menée par l'Université McGill et la Direction de la santé publique de Montréal par Dres Nancy Haley et Élise Roy. Les travaux ont impliqué 1013 jeunes de 14 à 25 ans, auxquels il a été demandé de prendre part à des entretiens en personne une fois tous les six mois, entre janvier 1995 et septembre 2000.

D'autres phénomènes sont rapportés fréquemment : celui des **portes tournantes** (les personnes font le tour des différents services sans que personne ne règle leur problème – les personnes ayant des multiples problématiques) ou celui de la sur-médicalisation qui dans certains cas se traduit même par une dépendance aux médicaments, particulièrement les médicaments psychiatriques.

Au cours des années, 5 équipes itinérance ont été créées (Montréal, Québec, Gatineau, Laval et Sherbrooke). Celle de Québec a malheureusement été supprimée en juin 2008 sans que les partenaires communautaires du CSSS n'aient été consultés. Le mandat de ces équipes est de faciliter l'accessibilité des soins de santé et des services sociaux par le biais de l'*outreach* (approche de milieu) qui vise à dépister les personnes vulnérables, évaluer leur situation et créer un lien de confiance pour amener la personne à entreprendre (ou poursuivre) des démarches sociales ou des soins.

Dans le Réseau public de la Santé et des Services sociaux, il y a des actions structurantes à entreprendre pour améliorer ses actions. Il ne s'agit pas seulement de développer de nouveaux services spécifiques (ou de renforcer ceux existants comme les équipes itinérance) mais aussi d'améliorer l'accès aux services généraux, par exemple en **outillant le personnel du réseau public** pour améliorer l'accueil et rendre l'accès.

Il est également important de renforcer la prévention (par exemple au niveau des ITSS), de même que de respecter la confidentialité et le principe d'adhésion libre.

Enfin, et ce n'est pas anecdotique, les démarches pour obtenir une carte d'assurance-maladie sont en elles-mêmes complexes et longues, particulièrement pour certaines personnes désorganisées.

Que ce soit de la détresse psychologique, des troubles mentaux sévères et persistants ou la maladie mentale, plusieurs études ont montré une forte prévalence des problèmes de santé mentale au sein des populations itinérantes. Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale trouvent difficilement le soutien individuel adéquat, que ce soit par une approche alternative ou une approche institutionnelle. On observe également sur le terrain des personnes avec des troubles mentaux et une dépendance, ce qui vient encore complexifier l'intervention auprès de ces personnes et limiter leur accès aux soins de santé.

Le MSSS est en train d'implanter la 2^e phase de son **Plan d'action en santé mentale** visant à réduire encore le nombre de places en institution psychiatrique pour favoriser l'intégration des personnes dans la communauté. Or, le milieu est préoccupé par ces intentions car si la mise en œuvre de la Phase II repose sur l'augmentation de l'offre de logements autonomes avec soutien, il faut être conscient que le marché privé répond difficilement aux besoins des personnes aux prises avec un trouble de santé mentale et que les logements subventionnés sont rares pour répondre aux nouveaux besoins qu'implique une réorganisation des services résidentiels en santé mentale, les HLM et les OSBL connaissant déjà un manque de places important, comme en témoignent les listes d'attentes. Il est aberrant de voir que le réseau de la santé comptent sur les unités de logement existantes alors qu'il y a de maigres perspectives de développement de ces logements sociaux et que le soutien communautaire est sous-financé. Il est aussi

important d'augmenter l'offre de services de 1^{ère} ligne qui présentement est insuffisante⁴⁰.

De plus, selon le RAPSIM :

« une priorisation des personnes actuellement hébergées dans le réseau est impossible puisqu'elle engendrerait l'exclusion de ceux et celles qui sont déjà en attente d'un logement parce qu'elles sont actuellement hébergées de façon temporaire ou même dans la rue. Rappelons qu'une partie de ces personnes est elle-même la conséquence des réorganisations précédentes en santé mentale. [...] Dans le contexte actuel, augmenter le nombre de personnes à loger dans la communauté ne pourra que fragiliser davantage le milieu et mettra à risque d'itinérance une partie des personnes concernées. »

RECOMMANDATION :

Nous demandons au gouvernement du Québec qu'il travaille à améliorer l'accès en santé et services sociaux.

⁴⁰ Source : Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), *Le logement autonome avec soutien... quels logements et quel soutien ?*, Février 2008.

À Montréal seulement, les cibles ministérielles imposent la disparition de plus de 500 places (de 3215 à 2702) et le développement de près de 700 places en logement autonome avec soutien (478 places en code 32 à 1175 places en code 32).

Reconnaissance et soutien aux organismes communautaires en itinérance

Les organismes communautaires sont des lieux d'appartenance, et d'entraide pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance. Une pluralité de pratiques ont été développés au cours des années que nous laissons le soin à nos groupes membres de vous exposer et ce dans toutes sortes de lieux d'accueil ou même dans la rue. Les organismes communautaires constituent des alternatives aux solutions institutionnelles ou sont là pour pallier les manques et absences de l'institutionnel.

Ces groupes jouent aussi un rôle important dans la défense de droits : les intervenants communautaires doivent fréquemment accompagner les personnes en situation ou à risque d'itinérance dans leurs démarches dans le réseau public (de la santé ou autres : aide sociale, etc.) pour faire valoir leurs droits. Cette place est directement liée à la faiblesse du réseau public et au manque d'accessibilité et d'adaptation de services généraux à des populations fragilisées.

Les groupes communautaires en itinérance sont aussi des lieux de prise de parole et de participation citoyenne pour des personnes souvent marginalisées dans les espaces citoyens traditionnels.

En revanche, une grande précarité financière marque les organismes. Actuellement, les groupes doivent consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la recherche de financement auprès d'une multitude de sources au détriment de leur mission.

Voici quelques-unes des conséquences pour les organismes **au niveau des services** documentées par une enquête du RSIQ réalisée en 2007-2008 :

- **Le financement actuel ne permet pas de répondre à la demande** des personnes (en termes quantitatifs) ; l'organisme doit refuser des demandes de services ; le temps de réponse est plus long; les organismes gèrent des listes d'attente
- Les personnes restent plus longtemps en psychiatrie (par manque de places en logement)
- **Les résultats sont amoindris** car on ne peut pas aller aussi loin qu'on voudrait dans l'intervention
- L'organisme doit fermer des postes, des services, des lits ou limiter ses heures d'affaires.

Notre enquête nous a aussi permis de documenter les effets dévastateurs du sous-financement sur la stabilité des équipes de travail, ce qui a un impact direct sur la qualité des liens entre intervenants et personnes accompagnées, dans un contexte où le lien de confiance est d'une part déterminant pour favoriser des changements positifs, et d'autre part long à établir.

Sur le plan des ressources humaines, toujours selon notre enquête, les organismes ont beaucoup de mal à être un milieu de travail attractif à cause des conditions qu'ils offrent :

- Insécurité des employés et **précarité** de l'emploi (les employés vivent eux-mêmes la précarité financière)
- Alourdissement des charges de travail, pression sur les équipes
- Il faut être polyvalent pour pallier le manque de ressources
- **Augmentation du risque** en cas de violence

- Essoufflement des employés et des bénévoles
- Stress, détresse psychologique, épuisement professionnel
- Rémunération insuffisante et pas compétitive
- L'organisme n'est **pas compétitif** au niveau des avantages sociaux
- **Manque chronique de ressources humaines** (ex : les intervenants font la cuisine car l'organisme n'a pas les moyens d'engager une cuisinière)
- L'organisme ne peut pas offrir autant de formation aux employés qu'il le voudrait
- L'organisme ne peut pas offrir autant de soutien à l'équipe qu'il le devrait
- Manque de ressources qualifiées (ex : en santé mentale)
- Difficulté de rétention des intervenants, surtout ceux d'expérience
- Instabilité de l'équipe de travail
- Beaucoup de contrats à court terme
- Perte d'expertise et de savoir-faire
- Perte de la mémoire collective de l'organisme ou du milieu
- Difficulté de recrutement et dotation lourde (l'organisme est constamment en train de recruter, former ou intégrer des nouvelles ressources)
- Difficile d'assurer la relève
- Difficile de motiver l'équipe salariée et bénévole
- Les emplois sont peu valorisants

Le rôle du gouvernement du Québec

Lors de son enquête, le RSIQ a mené un exercice de mesure des besoins relatifs au PSOC dans ses régions membres; l'exercice a déjà été fait à Montréal par le RAPSIM. Il faut mentionner que tous les organismes en itinérance n'ont pas une mission qui relève des services sociaux, donc, notre enquête n'est nécessairement que partielle.

Ces consultations démontrent d'un besoin important de financement additionnel pour permettre aux groupes de réaliser pleinement leur mission (**un minimum de 17 millions \$ additionnels par année**). On constate aussi :

- La part du budget couvert par le PSOC varie d'un organisme à l'autre (de 0 à 98%), d'une région à l'autre (de 12% à 68% en moyenne).
- Plusieurs organismes n'ont aucun financement gouvernemental récurrent.
- Plusieurs organismes dépendent du financement fédéral (IPLI) pour la réalisation de leur mission.
- Certains organismes font des demandes à la hauteur des besoins estimés alors que d'autres demandent moins que ce qu'ils évaluent avoir besoin pour remplir adéquatement leur mission.
- Pour certains, les besoins sont supérieurs non seulement au montant accordé via le PSOC mais aussi au budget total disponible. Ces organismes estiment ne pas être en mesure de remplir adéquatement leur mission.
- Les groupes ne savent pas toujours dans quel champ d'intervention ils sont classifiés par leur Agence et rattachés au PSOC.

Pour les détails de l'enquête, voir l'annexe 2.

Le PSOC a bénéficié au cours des dernières années de plusieurs rehaussements, qui se sont répercutés dans des crédits de développement au niveau de certaines Agences de la Santé et des Services sociaux.

Par ailleurs, de nombreux organismes dans d'autres régions du Québec constatent que leur PSOC stagne (à part de l'indexation annuelle), particulièrement ceux qui ne sont pas dans les secteurs ciblés comme prioritaires par le MSSS ou par leur Agence.

Pour l'instant, le soutien de l'État est insuffisant. Améliorer ce soutien récurrent permettrait d'améliorer les interventions réalisées sur le terrain pour mieux répondre aux besoins des personnes.

Afin de renforcer l'offre de services, les partenariats, les collaborations et les références sur un territoire donné, la concertation est un pivot non négligeable. Actuellement, des concertations existent dans 12 localités ou régions. Elle n'est que très peu reconnue et soutenue. À notre connaissance, **3 seulement de ces concertations reçoivent un soutien financier récurrent du Québec.**

Concernant la concertation nationale, notre regroupement reçoit depuis la 2^e année un financement récurrent (PSOC), mais les montants reçus sont encore insuffisants pour réaliser notre mission. **Le RSIQ souhaite donc un rehaussement de sa subvention** afin de pouvoir maintenir son niveau d'activités. Nous n'avons encore qu'une personne pour assurer la permanence, et un local depuis seulement quelques mois. Nos moyens sont donc extrêmement limités pour un regroupement national avec le mandat qui lui revient.

RECOMMANDATION :

Nous réclamons du gouvernement du Québec une meilleure reconnaissance des organismes en itinérance et que soit augmenté le soutien financier qu'ils reçoivent pour leur mission d'aide, d'accompagnement, de défense de droit ou de participation citoyenne. La concertation intersectorielle en itinérance doit également être soutenue dans l'ensemble des régions et au national.

La consolidation financière que les organismes réclament aurait des effets positifs sur la capacité de créer et entretenir des liens significatifs avec les personnes pour les accompagner vers la sortie de la rue.

L'intervention du gouvernement fédéral en itinérance

En 1999, Ottawa avait annoncé la mise sur pied de l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA), dont la pierre angulaire était l'initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). L'IPAC permettait de réaliser des projets destinés aux populations en situation ou à risque d'itinérance. Concrètement, entre 2001 et mars 2007, ce sont près de 130 millions \$ qui ont été investis au Québec. L'INSA a été remplacée au 1^{er} avril 2007 par la Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI) et l'IPAC par l'Initiative des partenariats de lutte à l'itinérance (IPLI) qui arrivera à échéance très prochainement, soit le 31 mars 2009. L'IPLI s'adresse à des communautés désignées (12 au Québec, les mêmes milieux urbains que dans IPAC) et à des communautés éloignées. L'IPLI représente 38 millions \$ pour le Québec pour 2 ans :

- 47 projets approuvés dans les collectivités éloignées pour un total de 1 983 610 \$
- 238 projets dans les collectivités désignées pour un total de 36 174 204 \$ (dont 11 encore en traitement à la fin juillet 2008)

L'IPLI est un programme généraliste, comme l'était l'IPAC, qui permet présentement la réalisation d'une diversité de projets : immobilisation, ressources humaines pour des interventions à différents niveaux, activités de sensibilisation et de concertation.

Nous avons été informés récemment de la poursuite du financement fédéral en itinérance au-delà du 31 mars 2009, pour un programme de 5 ans. En revanche, les budgets annoncés demeurent au même niveau qu'en 2001. Or, nous savons d'ores et déjà que les besoins sur le terrain seront encore immenses et que les budgets sont insuffisants pour y répondre. De plus, nous avons 2 inquiétudes : que la vocation généraliste du programme ne soit pas maintenue et que les budgets ne soient pas en place au 1^{er} avril 2009 compte tenu du court laps de temps qui restera après la nomination d'un nouveau ministre pour réaliser les nombreuses étapes administratives et politiques.

RECOMMANDATION : Par conséquent, nous demandons au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du palier fédéral pour que celui-ci mette en œuvre rapidement, dès le 1^{er} avril 2009, la reconduction de la stratégie de la SPLI et du programme IPLI comme programme généraliste et augmente les budgets qui sont dédiés à la lutte contre l'itinérance. Nous avons estimé à un minimum de 50 millions \$ par année les besoins pour le Québec (pour les 12 communautés actuellement désignées par IPLI).

De plus, nous tenons à insister sur la nécessité de préserver le **mode de livraison particulier d'IPLI au Québec** où il existe une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec. **L'aspect communautaire du programme** est une garantie de sa réussite puisque ce sont les acteurs concernés qui établissent eux-mêmes les besoins dans leur milieu (via l'élaboration d'un plan communautaire régional).

Quelques éléments de conclusion

En reconnaissant l'ampleur de l'itinérance au Québec, le gouvernement ne peut pas faire autrement que d'en faire une de ses priorités.

Notre première recommandation à l'endroit du gouvernement du Québec est qu'il se dote d'une Politique en itinérance et nous souhaitons vivement que les membres de la Commission des Affaires sociales reprennent cette demande dans leur rapport.

Une telle Politique est nécessaire et elle doit bien sûr s'accompagner de moyens concrets. Elle doit surtout regarder comment corriger les facteurs structurels qui conduisent de plus en plus de personnes vers l'itinérance : il faut stopper l'hémorragie ! C'est une question de droits, des droits que le Québec s'est engagé à respecter pour l'ensemble des citoyens et citoyennes. Il faut bien sûr aussi regarder comment on peut renforcer le soutien accordé aux personnes qui vivent ces situations dramatiques, et ce, pas seulement dans le milieu communautaire.

Considérant aussi le fait qu'on veut sortir de la stricte action du MSSS, il serait important qu'il y ait un porteur du dossier pour l'ensemble de l'action gouvernementale en lien avec l'itinérance. Il faut également prévoir **des mécanismes ou une structure** permettant de coordonner la réalisation et la mise en œuvre de la Politique en itinérance dont nous préconisons l'élaboration, de doter cette Politique d'objectifs clairs, de moyens concrets et d'un échéancier.

Nous rappelons ici l'ensemble des recommandations contenues dans ce mémoire, qui devraient s'intégrer à l'intérieur d'une Politique.

Nous demandons au gouvernement du Québec de :

1. intervenir auprès des municipalités dans lesquelles les pratiques de discrimination et de répression sont répandues afin que cesse l'application discriminatoire des règlements (pour éviter l'entrée dans le système pénal), et afin de modifier les réglementations existantes.
2. protéger les organismes en itinérance des réactions d'intolérance de type « pas dans ma cour » par l'adoption de dispositions spéciales.
3. garantir à chaque citoyen un revenu décent permettant la couverture des besoins essentiels :
 - En faisant appliquer PARTOUT la décision du T.A.Q. (2002) pour l'accès aux chèques pour les personnes S.D.F.
 - En augmentant l'accessibilité aux différentes mesures d'aide
 - En rehaussant les taux de l'aide sociale et du salaire minimum
 - En revoyant la fiscalité afin de garantir plus d'équité et de réduire les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.
4. améliorer le contrôle sur le marché privé du logement, notamment au niveau des coûts et de l'entretien, et préserver les maisons de chambres.

5. se doter d'un plan de relance du logement social échelonné sur 5 ans et permettant le développement de 50 000 unités de logement social, via AccèsLogis et via l'achat-rénovation de bâtisses, notamment de maisons de chambres. Par ailleurs, le Québec doit faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci reprenne le financement du logement social, comme il le faisait avant 1993. Le besoin de financement est évalué à 2 milliards par année.
6. rehausser l'enveloppe du soutien communautaire en logement social à un minimum de 12 millions \$ annuels (nécessaires aux besoins, tous types de locataires confondus) qui devront être gérés régionalement.
7. travailler à l'amélioration des programmes d'employabilité et d'insertion sociale.
8. soutenir le développement et la consolidation des écoles de la rue dans l'ensemble des régions ainsi que les autres initiatives permettant l'amélioration du droit à l'éducation.
9. améliorer l'accès en santé et services sociaux.
10. mieux reconnaître les organismes en itinérance et augmenter le soutien financier qu'ils reçoivent pour leur mission d'aide, d'accompagnement, de défense de droit ou de participation citoyenne. La concertation intersectorielle en itinérance doit également être soutenue dans l'ensemble des régions et au national.
11. intervenir auprès du palier fédéral pour que celui-ci mette en œuvre rapidement, dès le 1er avril 2009, la reconduction de la stratégie de la SPLI et du programme IPLI comme programme généraliste et augmente les budgets qui sont dédiés à la lutte contre l'itinérance. Nous avons estimé à un minimum de 50 millions \$ par année les besoins pour le Québec (pour les 12 communautés actuellement désignées par IPLI).

On ne peut penser vaincre le phénomène de l'itinérance sans entreprendre une action large et concertée à plusieurs niveaux de la société. Cette lutte, si elle requiert des moyens importants, n'en vaut pas moins la peine car il s'agit du sort de plusieurs dizaines de milliers de citoyens et citoyennes.

ANNEXE 1 : Liste des membres

Tables ou regroupements régionaux en itinérance :

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)	<i>84 membres</i>
Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)	<i>27 membres</i>
Table Action Prévention Itinérance de Lanaudière (T.A.P.I.L.)	<i>22 membres</i>
Table de concertation des sans domicile fixe de Longueuil / Rive Sud	<i>18 membres</i>
Table itinérance de Vaudreuil-Soulanges	<i>6 membres</i>
Table itinérance de Saguenay	<i>13 membres</i>
Table de concertation sur l'itinérance de Sherbrooke	<i>25 membres</i>
Groupe Action Pauvreté Yamaska (Granby)	<i>20 membres</i>
Collectif régional de lutte contre l'itinérance de l'Outaouais (CRIO)	<i>25 membres</i>
Table de concertation sur l'itinérance de Drummondville	<i>6 membres</i>
Comité directeur de Trois-Rivières	<i>11 membres</i>
Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL)	<i>13 membres</i>

Membres associés :

- Au Bercaïl de St-Georges (Beauce)
- Le Répît du Passant (Rimouski)
- Centre de transition en itinérance (Valleyfield)
- L'Écluse des Laurentides (Sainte-Adèle)
- Centre Accalmie (Pointe-à-la-Croix)
- Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI)

ANNEXE 2 : Extraits de l'enquête sur le financement à la mission des organismes communautaires en itinérance - Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Publiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec en mars 2008

Objectifs de l'enquête

1. Cerner les **besoins** des groupes à l'égard du financement à la mission globale
2. Mieux documenter la **situation de sous-financement** des groupes et pour certains d'entre eux de précarité financière
3. Évaluer la **contribution du PSOC** aux organismes en itinérance
4. Être en mesure d'adresser des demandes précises au gouvernement du Québec dans nos **représentations** relatives au dossier du financement PSOC des groupes

Méthodologie

L'enquête a été réalisée par le RSIQ entre les mois de septembre 2007 et février 2008.

Étapes réalisées :

- Chaque région a dû établir la liste des organismes ciblés pour l'enquête et de leurs coordonnées; à cet égard, il a été convenu de ne prendre en compte que les **membres actifs** du RSIQ, soit les membres des concertations régionales en itinérance. Il a également été convenu de ne pas exclure les organismes qui ne reçoivent pas de PSOC actuellement.
- Le questionnaire a été envoyé par courriel à l'ensemble des groupes communautaires appartenant aux concertations régionales en itinérance membres du RSIQ, à l'exception des groupes de Montréal pour lesquels le RAPSIM a menée sa propre enquête (avec un questionnaire similaire). À Montréal, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a réalisé cet exercice auprès de ses membres trois années consécutives.
- Plusieurs relances ont été faites par courriel ou par téléphone au cours de l'enquête.

Note : nous avons pris en compte le budget global des organismes même si certains d'entre eux avaient plusieurs volets, dont des services qui n'étaient pas directement en itinérance ou même si ils ne desservaient pas exclusivement des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Taux de réponse

Outre les 63 groupes montréalais sondés par le RAPSIM, 93 groupes en itinérance ont participé à l'enquête du RSIQ. Une trentaine d'organismes n'y ont pas participé, dont un certain nombre rattachés à un autre ministère (MESS, habitation, familles, etc.).

LES RÉSULTATS EN CHIFFRES**1. La contribution actuelle du PSOC au budget des organismes itinérance**

Région ou sous-région	Budget total 2007-2008 des organismes	PSOC obtenu 2006-2007	Part du PSOC obtenu pour soutien communautaire	% du budget couvert par le PSOC
Région MONTRÉGIE (25)	11 185 776 \$	4 074 809 \$	102 000 \$	36%
GASP Granby (5)	1 484 205 \$	1 009 731 \$	- \$	68%
Vaudreuil-Soulanges (6)	1 629 955 \$	590 725 \$	- \$	36%
Table SDF Longueuil Rive Sud (14)	8 071 616 \$	2 474 353 \$	102 000 \$	31%
RAIIQ - Région de QUÉBEC (17)	11 292 526 \$	2 680 043 \$	76 138 \$	24%
CRIO - Région de L'OUTAOUAIS (13)	6 499 626 \$	2 127 839 \$	80 000 \$	33%
Région MAURICIE / CENTRE DU QUÉBEC (11)	4 984 390 \$	1 476 920 \$	17 000 \$	30%
Table itinérance Drummond (5)	2 044 000 \$	792 980 \$	17 000 \$	39%
Comité directeur Trois-Rivières (6)	2 940 390 \$	683 940 \$	- \$	23%
Couronne Nord de Montréal (15)	4 560 750 \$	2 230 731 \$	- \$	49%
ROIIL - Laval (7)	2 542 584 \$	1 258 982 \$	- \$	50%
TAPIL - Lanaudière (8)	2 018 166 \$	971 749 \$	- \$	48%
Région de SHERBROOKE (6)	2 603 966 \$	309 760 \$	- \$	12%
Région du SAGUENAY (2)	700 000 \$	116 436 \$	- \$	17%
Région de Montréal - RAPSIM (58) * 35 organismes seulement ont indiqué leur budget		13 163 695 \$	784 308 \$	29% *
total		26 180 233 \$	1 059 446 \$	30% *

2. Les besoins des organismes

Région ou sous-région	PSOC obtenu 2006-2007	PSOC demandé 2007-2008	Ratio Demandé VS Obtenu	Évaluation PSOC nécessaire **	Ratio Nécessaire VS Obtenu	Besoins additionnels soutien communautaire
Région MONTÉRÉGIE (25)	4 074 809 \$	6 548 173 \$	62%	8 525 334 \$	48%	265 000 \$
GASP Granby (5)	1 009 731 \$	1 646 142 \$	61%	1 895 410 \$	53%	- \$
Vaudreuil-Soulanges (6)	590 725 \$	992 000 \$	60%	1 665 000 \$	35%	- \$
Table SDF Longueuil Rive Sud (14)	2 474 353 \$	3 910 031 \$	63%	4 964 924 \$	50%	265 000 \$
RAIQ - Région de QUÉBEC (17)	2 680 043 \$	4 267 895 \$	63%	6 275 249 \$	43%	575 500 \$
CRIO - Région de l'OUTAOUAIS (13)	2 127 839 \$	3 632 404 \$	59%	4 526 784 \$	47%	50 000 \$
Région MAURICIE / CENTRE DU QUÉBEC (11)	1 476 920 \$	2 605 568 \$	57%	2 850 000 \$	52%	145 000 \$
Table itinérance Drummond (5)	792 980 \$	1 359 100 \$	58%	1 410 000 \$	56%	100 000 \$
Comité directeur Trois-Rivières (6)	683 940 \$	1 246 468 \$	55%	1 440 000 \$	47%	45 000 \$
Couronne Nord de Montréal (15)	2 230 731 \$	3 304 416 \$	68%	4 380 321 \$	51%	5 000 \$
ROIIL - Laval (7)	1 258 982 \$	1 741 529 \$	72%	1 962 635 \$	64%	5 000 \$
TAPIL - Lanaudière (8)	971 749 \$	1 562 887 \$	62%	2 417 686 \$	40%	- \$
Région de SHERBROOKE (6)	309 760 \$	859 629 \$	36%	1 600 260 \$	19%	180 000 \$
Région du SAGUENAY (2)	116 436 \$	392 397 \$	30%	675 000 \$	17%	100 000 \$
Région de Montréal - RAPSIM (58)	13 163 695 \$	21 742 066 \$	61%	nd	nd	877 116 \$

Région ou sous-région	PSOC obtenu 2006-2007	PSOC demandé 2007-2008	Ratio Demandé VS Obtenu	Évaluation PSOC nécessaire **	Ratio Nécessaire VS Obtenu	Besoins additionnels soutien communautaire
Total avant Montréal				28 832 948 \$	45 %	
Total 12 régions du Québec	26 180 233 \$	43 352 548 \$	60%			2 197 616 \$

** certains groupes estiment leurs besoins à des montants supérieurs aux demandes qu'ils adressent à leur Agence, d'où les écarts constatés dans le tableau entre la colonne 2 et la colonne 4. La question n'a pas été posée aux groupes de Montréal.

Les besoins additionnels sont de :

Pour Montréal, les besoins sont estimés à : 8 578 370,72 \$ additionnels.

Pour les autres régions, les besoins additionnels varient entre : 8 593 944,00 \$ (si l'on considère les montants demandés par les groupes) et : 15 816 410,00 \$ (si l'on considère les montants jugés nécessaires par les groupes pour remplir leur mission).

Total pour le Québec : entre 17 et 24 millions \$ additionnels sont nécessaires.

(attention, cela n'inclut que les groupes ayant contribué à l'enquête)

Les besoins des concertations ne sont pas nécessairement mis en lumière par ces résultats puisque plusieurs d'entre elles ne sont pas encore incorporées et n'ont donc pas pu encore adresser de demande. Actuellement, seules 2 concertations régionales en itinérance reçoivent du PSOC, en plus du RSIQ qui a été accrédité et financé pour la 1^o fois en 2007-2008. Comme pour les organismes œuvrant quotidiennement auprès des personnes, les concertations en itinérance ne reçoivent actuellement pas du PSOC le montant dont elles auraient besoin pour remplir leur mission considérant les nombreux enjeux sur leur territoire.

Depuis la mise en place du programme de financement fédéral en itinérance (IPAC puis IPLI), des concertations se sont constituées dans un plus grand nombre de régions et démontrent de leur pertinence, notamment pour :

- mettre en commun des informations permettant d'avoir un meilleur portrait de la situation de l'itinérance sur un territoire;
- développer l'expertise des ressources;
- offrir des références vers des ressources adéquates;
- développer des services pour répondre aux besoins et des projets en commun;
- défendre les droits des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

ANNEXE 3 : Appuis reçus à la campagne pour une Politique en itinérance

Cette campagne a été menée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et ses membres entre février et octobre 2008, dans toutes les régions du Québec.

Appuis reçus en date du : 16 octobre 2008

TOTAL 11 664
PÉTITIONS : 11 129
GROUPEs : 415
PERSONNALITÉS : 120

Appuis nationaux

Regroupements :29

Amnistie internationale Canada francophone.
Association pour la défense des droits et l'inclusion des personnes qui consomment des drogues du Québec (ADDICQ)
Association des groupes de ressources techniques du Qc (AGRTQ)
Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. (AQDR)
Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec AGIDD-SMQ
Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ)
Collectif pour un Québec sans pauvreté
Comité provincial des adultes fibro-kystiques (CPAFK)
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
Confédération des organismes communautaires contre le SIDA (COCQ-SIDA)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Conseil québécois des gais et lesbiennes
Fédération autonome collégiale
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
Fédération des femmes du Québec
Fédération de la santé du Québec - CSQ
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCAPSQ)
Ligue des droits et libertés
MÉPACQ - Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
R des centres de femmes du Québec L'
Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)
Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes
Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
Syndicat des travailleurs et travailleuses en télécommunications
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Commission Justice, Paix et Intégrité de la Création des Petites sœurs de l'Assomption
Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale

Pétitions :

24 noms (forum AITQ)

20 noms (Isa)

12 noms (ADDICQ)

6 noms (colloque CRI)

Outaouais

Organismes : 31

Soupe populaire de Hull

L'Autre chez soi

Adojeune Inc.

Les Enfants de l'Espoir

La Manne de l'île

Le Collectif régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais

Centre communautaire Entre-Nous

Le vent dans les lettres

ACEF Gatineau

CIPTO- Centre d'intervention et de prévention de la toxicomanie de l'Outaouais

CALACS Outaouais

Mon Chez-Nous

Centre social Kogaluk

Logemen'Occupe

L'Assemblée de groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)

Paroisse Notre-Dame de l'Eau Vive

L'Antre-Hulloise Inc.

Centre de ressourcement pour la famille de l'Outaouais

Les Œuvres Isidore Ostiguy

Entraide Familiale de l'Outaouais

CDEC de Gatineau

Vallée-Jeunesse

Réseau Outaouais ISP

Avenue des jeunes

Centre Alimentaire Aylmer

Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités

ROHSCO - Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais

Association pour la défense des droits sociaux (ADDS)

La Maison de l'Amitié

Conseil Pastoral Paroissial de Notre-Dame de l'Île

20 noms de L'Autre chez soi

10 noms du Centre alimentaire Aylmer

768 noms (CRIO)

Québec

Organismes : 25

Centre femmes aux 3A

RAIIQ

Bureau d'animation et information logement du Québec métropolitain

Comité populaire St-Jean-Baptiste

Comité logement d'aide aux locataires

Association pour la défense des droits sociaux Québec métro

Maison L'Auberivière

Maison Revivre

Gîte Jeunesse

PECH

Maison Marie-Frédéric

TRAIC Jeunesse

Projet d'intervention prostitution de Québec (PIPQ)

Le Rucher

Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec (ROSE du Nord)

Centre communautaire L'Amitié

L'Archipel d'entraide

RAP Jeunesse des Laurentides

Centre résidentiel et communautaire Jacques Cartier

Centre multiservices Le Complice

YWCA de Québec

Mères et monde

Café rencontre centre-ville

Les Œuvres de la Maison Dauphine

Relais La Chaumine

Pétitions :

25 noms de Centre femmes aux 3A

20 noms de Maison Revivre

12+14 + 14 noms de Maison Marie-Frédéric

9 noms de TRAIC Jeunesse

12 noms Le Rucher

20 noms de Centre communautaire L'Amitié

35 + 10 + 30 noms de Gîte Jeunesse

15 noms de L'Archipel d'entraide

9 noms de Mouvement Personnes d'abord du Québec Métropolitain

20 noms (?)

40 noms de Points de repères

29 noms du comité des citoyens de St-Sauveur

13 + 106 + 13 noms du Café rencontre centre-ville

27 noms de Centre multiservices Le Complice

25 noms du cégep de Ste-Foy

9 noms de Centre des femmes de la Basse-ville

35 noms de Qc

49 noms de Comité populaire St-Jean-Baptiste

20 noms (Qc)

17 noms de Mères et monde

16 Comité logement d'aide aux locataires (Québec)

89 signatures lors de la Nuit des sans abri (10 octobre 2008)

40 noms de Point de repères

15 noms de Rose du Nord

Lanaudière

Organismes : 13

Le Vaisseau d'or (Les Moulins)

Inter-Femmes (Repentigny)

Travail de rue Terrebonne

Rénovation solidaire Lanaudière

Maison Ste-Famille Tom-Dee (Lachenaie)

Comité logement de la MRC de Montcalm

Hébergement d'urgence Lanaudière (Terrebonne)

Comité d'aide aux lachenois (Lachenaie)

Réseau communautaire d'aide aux alcooliques et autres toxicomanes (Joliette)

CSSS Sud Lanaudière

Regroupement bénévole de Montcalm
 Travail de rue Lavaltrie
 Auberge du cœur Roland-Gauvreau (Joliette)

Pétitions :

20 noms de Tournesol de la Rive-Nord
 20 + 14 + 20 noms de Travail de rue Terrebonne
 18+8 noms Table pauvreté Les Moulins
 97 noms de Rénovaction solidaire Lanaudière
 19+ 17 noms de Hébergement d'urgence Lanaudière (Terrebonne)
 8 noms de Pleins droits Lanaudière (Rawdon)
 20 noms de Ateliers éducatifs Les Petits mousses (Joliette)
 13 noms de Réseau communautaire d'aide aux alcooliques et autres toxicomanes (Joliette)
 9 noms de Chaumière Jeunesse Rawdon
 74 noms Le Diapason, auberge du cœur (Mascouche)
 19 noms de Auberge du cœur Roland-Gauvreau (Joliette)
 29 noms de Les Filandières, service en réadaptation en déficience intellectuelle (Mascouche)

Drummond

Organismes : 7
 Carrefour d'entraide
 CDC Drummond
 Rendez-vous familial (St-Nicéphore)
 Auberge du cœur Habit-Action
 Ensoleilvent
 La Tablee populaire
 Comptoir alimentaire Drummond

Pétitions :

320 noms (Ensoleilvent)
 9 +11 noms Ensoleilvent
 20+ 20 noms Comptoir alimentaire Drummond
 73 noms (?)
 6 noms du Tremplin
 6 noms de Partance, centre d'emploi pour femmes
 4 noms du Mouvement des personnes d'abord
 35 Carrefour d'entraide Drummond
 36+ 27 Habit-Action

Laval

Organismes : 4
 Travail de rue Île de Laval (TRIL)
 Corporation de développement communautaire de Laval
 ACEF de l'Île Jésus
 L'Endroit de Laval

Pétitions :

260 noms (blitz du 14 avril)
 40+ 15 noms de Relais Communautaire Pont-Viau
 3 noms (?)
 20 noms de L'Endroit de Laval

Trois-Rivières

Organisme : 5
 Comité logement Trois-Rivières
 CDC Trois-Rivières
 Point de rue
 Journal de rue La Galère
 Centre Le Havre

49 noms (?)
 47 noms de Les Artisans de la Paix
 4 noms de Espace Mauricie
 13 noms de Centre Le Havre
 20 noms (?)
 45 noms (?)

Vaudreuil / Valleyfield

Organismes : 23
 CALACS La Vigie
 Camp de vacances Valleyfield
 L'Accueil pour elle (CALACS)
 Vision-Travail Montérégie
 Comité logement Beauharnois
 Comité Logement Valleyfield
 Maison des aînés de Soulanges
 Maison de la jeunesse 12-17 Valleyfield
 Groupe de ressources techniques du Sud-Ouest (Salaberry de Valleyfield)
 Centre de Transition en Itinérance du Suroît
 Pacte de Rue
 Café des Deux Pains
 L'Aiguillage (Les Coteaux)
 Corporation de Développement Communautaire du Haut St- Laurent
 Justice Alternative du Suroît
 Organisation Populaire des Droits Sociaux (Valleyfield)
 Le SAC – service alimentaire communautaire (Salaberry de Valleyfield)
 Le Tournant (Valleyfield)
 Centre sur L'Autre Rive (Salaberry de Valleyfield)
 Centre d'action bénévole L'Actuel (Vaudreuil)
 Via L'Anse (Salaberry de Valleyfield)
 Corporation de Développement Communautaire de Vaudreuil-Soulanges
 Coopérative de solidarité Espace Temps (L'île Perrot)

Pétitions :

20 noms de Camp de vacances Valleyfield
 11 noms de L'Accueil pour elle
 17 noms de Vision-Travail Montérégie
 43 noms de Comité logement Beauharnois
 14 noms de Accès aux métiers non traditionnels PS Jeunesse
 20 noms (Vaudreuil)
 5 noms de Espace Suroît
 9 noms de Le Virage (Valleyfield)
 91 noms de Centre de Transition en Itinérance du Suroît
 14 noms de l'Aiguillage
 8 noms de Coopérative de solidarité Espace Temps (L'île Perrot)

Autre :

Surbois, fabricants-experts (PME)
 Pastorale sociale du Diocèse de Valleyfield

Longueuil / Rive-Sud

Organismes : 18
 Carrefour Jeunesse Longueuil Rive-Sud
 Réseau d'habitations chez soi
 Hébergement Maison de la Paix
 Association régionale de l'Autisme et TED Montérégie
 Association de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud
 Auberge du cœur L'Antre/temps
 La Maison Jonathan
 Repas du Passant
 Corporation de développement communautaire de Longueuil (CDC)

Office municipal d'habitation de Longueuil

Carrefour Le Moutier
 Table de concertation des SDF de Longueuil Rive Sud
 Casa Bernard-Hubert
 Avant-garde en santé mentale

Aide aux familles, Paroisse de Saint-Hubert

Centre d'apprentissage personnalisé
 Centre des 16-18 ans, Greenfield Park
 Maison Jacques Ferron

Pétitions :

17+ 16 + 22 noms du Repas du Passant
 15 noms de Casa Bernard-Hubert
 20 noms Avant-garde en santé mentale
 4 noms (?)
 22+ 12 + 26+ 27 noms de Carrefour Jeunesse Longueuil Rive-Sud
 92 noms (CSSS Pierre Boucher et 20 ieme de la Casa)
 59 noms recueillis à la manif du 3 mai
 18 noms de CDC Longueuil
 20 noms de La Maison de Jonathan
 16 noms du CSSS Pierre-Boucher
8 noms de Office municipal d'habitation de Longueuil
 18 noms du Centre de femmes l'Éclaircie (La Prairie)
 28+ 30 noms de la Mosaïque (Lemoyne)
 12+ 5 de Maison Jacques-Ferron
 20 noms (La Prairie, Ste-Catherine)

Granby / Yamaska

Organismes : 5
 Regroupement pour la défense des droits de la région de Nicolet
 MHPD Le Passant
 Groupe action solutions pauvreté (GASP)
 ALPHA Haute-Yamaska
 Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées

Pétitions :

19 noms de la Maison Le Joins-Toi
 187 noms Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées
 5 noms de ACEF Montérégie Est

Autres villes de la Montérégie

Organismes : 12

Centre de femmes La Marg'Elle (St-Rémi)

Maison La Source (Sorel)

Inclusion, Regroupement des personnes bénéficiaires de la sécurité sociale et des personnes à faible revenu (St-Jean sur Richelieu)

Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie (TROC-M)

Centre d'information communautaire de St-Hyacinthe

M.A.D.H. organisme communautaire d'hébergement et de réinsertion sociale (St-Hyacinthe)

Centre d'intervention jeunesse des Maskoutains (St-Hyacinthe)

Les enfants de l'espoir (St-Hyacinthe)

CALACS Chateauguay

Centre de bénévolat de St-Hyacinthe

Contact Richelieu Yamaska (St-Hyacinthe)

CDC des Maskoutains (St-Hyacinthe)

20 noms de la Maison des jeunes de Sorel-Tracy

18 noms (Chateauguay)

16 noms de Contact Richelieu Yamaska (St-Hyacinthe)

6 noms de Centraide St-Hyacinthe

8 noms de CALACS Chateauguay

4 noms (St-Hyacinthe)

22 noms de l'Auberge du cœur Le Baluchon (St-Hyacinthe)

21 noms (Sorel-Tracy)

22 noms de Corisdon (St-Hyacinthe)

21 noms de La Bouffe additionnelle (Huntingdon)

Saguenay / Lac St-Jean

Organismes : 7

Le Rivage de la Baie

Centre de femmes du pays Maria-Chapdelaine (Dolbeau)

Séjour Marie-Fitzbach

Maison d'hébergement le Séjour de Jonquière

Service de travail de rue de Chicoutimi

Café jeunesse de Chicoutimi

PATRO de Jonquière

Conseil de la MRC Maria-Chapdelaine (résolution)**Conseil municipal de Dolbeau-Mistassini (résolution)**

Pétitions :

17 noms de Séjour Marie-Fitzbach

24 noms de Maison d'hébergement le Séjour de Jonquière

5 noms de Service de travail de rue de Chicoutimi

40 noms de PATRO de Jonquière

17 noms de Le Rivage

Sherbrooke / Estrie

Organismes : 71

Le comité Estrien pour un Québec sans pauvreté

La Table d'Action contre l'appauvrissement de l'Estrie

La Grande Table

Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC)

La Chaudronnée de l'Estrie
 Caritas Estrie
 Association des grands frères et des grandes sœurs de l'Estrie
 Action plus de Sherbrooke
 Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie
 Illusion-Emploi
 Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE)
 Entrée Libre
 L'Escale de l'Estrie
 Table de concertation sur l'itinérance à Sherbrooke
 Virage Santé Mentale
 Conseil Central des Syndicats nationaux de l'Estrie CSN
 Promotion Handicap Estrie Inc.
 Maison Jeunes-Est
 Association des Groupes Jeunesse de l'Or Blanc
 Regroupement Jeunesse Rock-Forest
 Le Pont
 Maison des Jeunes de Danville
 Maison des Jeunes de Fleurimont
 Maison des Jeunes de l'Or Blanc
 Maison des Jeunes de Valcourt
 Le Spot Jeunesse
Service à la Mission sociale Diocèse de Sherbrooke
 Solutions Budget Plus
 Le partage Saint-François
 Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke Métropolitain (Rutasm)
 Chevalier de Colomb Conseil Asbestos
 Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie
 Service d'aide en prévention de la criminalité (SAPC)
 L'Autre Rive
 Les Tabliers en folie
 IRIS Estrie
 Concert action Femme Estrie
 Naissance Renaissance Estrie
 Banque alimentaire Memphrémagog
 Champlain Regional College Lennoxville (sherbrooke)
 Séjour La Bonne Œuvre
 Centre des femmes Memphrémagog
 Association des locataires de Sherbrooke
Congrégation des sœurs missionnaires de Notre-Dame des anges
 Entrée chez soi Brome-Missisquoi
 Journal de rue Le nouvel Espoir
 CDC Memphrémagog
 Chevaliers de Colomb conseil 6849
 Petite Maison des Enfants Soleil (Montréal)
 Développement et paix
 Le Tremplin 16-30 de Sherbrooke
 Coalition Sherbrookoise pour le travail de rue
 Centre d'action bénévole du Granit
 JEV Centre de prévention du suicide de l'Estrie
 CDC de Sherbrooke
 Association de Spina-Bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie
 Centre des femmes la Passerelle
 La Méridienne Maison d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence...
 Les jeunes du coin d'Ascot

Coopérative de développement régional de l'Estrie (CDR)
 CFLX Radio communautaire de l'Estrie
 Collectif Régional d'éducation sur les médias d'information (CREMI)
 Groupe Solidarité Justice (Montréal)
 Conseil des Aveugles de Memphrémagog
 Action Handicap Estrie
 Auberge du Cœur Source Soleil
 Mdj Les Pacifistes de Waterville
Ville de Sherbrooke
 L'Arche de l'Estrie.
 Centre d'intervention en violence et abus sexuels de l'Estrie (CIVAS).
 Chevalier de Colomb Rock Forest
 Secours-Amitié Estrie

Pétitions :

26 noms Séjour la Bonne oeuvre
9 noms L'Escale de l'Estrie
18 noms Service d'aide en prévention de la criminalité
355 noms Maison Jeunes-Est
51 noms de prêtre/aumônier
15 noms Journal de rue
327 noms Partage Saint-François
151 noms Chaudronnée
18 noms Bloc Québécois
20 noms Acef Estrie
20 noms Collège Champlain
38 noms Soeurs missionnaires Notre-Dame des anges
235 noms de anonyme
8 noms Promotion handicap
40 noms Chevalier Colomb Windsor
20 noms Action Plus
11 noms Maison St-George
161 noms Coalition Sherb. pour le travail de rue
16 noms développement et paix
47 noms AQDR
40 noms Couvent Marguerite-Bourgeoys
20 noms ATE Estrie
16 noms Chevalier colomb Rock Forest
12 cflx
21 noms FTQ
9 noms action handicap Estrie
8 noms Grands frères et grandes soeurs de l'Estrie
Total : 1722 noms
 8 noms de Centre des femmes Memphrémagog
 20 noms de l'Association de locataires de Sherbrooke

RAPSIM (Montréal)

Montréal : 130
Ville de Montréal
Arrondissement Ville-Marie
Arrondissement Plateau Mont-Royal
La Presse

Regroupements régionaux : 12

Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO)
 Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)
 Conseil central de Montréal de la CSN
 Fédération des OBNL d'habitation de Montréal (FOHM)
 Réseau alternatif et communautaire des organismes (RACOR) en santé mentale de l'île de Montréal
 Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)
 Regroupement des organisme de promotion du Montréal Métropolitain (ROPMM)
 Réseau d'action des femmes en santé service sociaux (RAFSSS)
 Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
 Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP)
 Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM
 SEUQAM

Organismes : 114

ACEF du sud-ouest de Montréal
 ACEF du Nord de Montréal
 Accueil Bonneau
 Action autonomie
 Action réinsertion - Le Sac à dos
 Action Solidarité Grand Plateau
 À deux mains
 Anonyme
 Arrêt Source
 Association facultaire des étudiantEs en arts de l'UQAM (AFEA)
 Association facultaire de science politique et de droits – UQAM (AFESPED)
 Association étudiante facultaire de lettre, langue et communication (AFELLC)
 Association facultaire étudiante de sciences humaines (AFESH – UQAM)
 Association des locataires de Villeray
 ATSA
 Auberge communautaire du sud-ouest
 Auberge Madeleine
 L'Avenue hébergement communautaire
 Bonsecours
 BRAS de Villeray
 Bureau de consultation jeunesse
 Carrefour d'action populaire St-Barnabé
 Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles
 Carrefour familial Hochelaga-Maisonneuve
 CACTUS Montréal
 Centre d'alphabétisation de Villeray La Jarnigoine
 Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF)
 Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
 Centre communautaire du Faubourg St-Laurent
 Centre de recherche et d'aide aux narcomanes (CRAN)
 Centre de services communautaires du Monastère
 Centre Denise-Massé
 Centre Dollard-Cormier
 Centre Info-Femmes
 Centre Naha
 Chaînon Le
 Chambreclerc
 Chez Doris
 Chic Resto Pop
 Collectif d'intervention par les Pairs

Comité d'action de Parc-Extension
 Comité d'action des citoyenNEs de Verdun
 Comité BAILS Hochelaga-Maisonheuve
 Comité de condition féminine du local 405 – TCA Québec
 Comité des personnes assistées sociales de Pointe St-Charles (CPAS)
 Comité logement de la Petite-Patrie
 Comité logement du Plateau Mont-Royal
 Comité logement Rosemont
 Comité social Centre-Sud
 Conseil pour le développement local et communautaire d'Hochelga-Maisooneuve
 Coop La Chapelle
 Corporation de développement communautaire du Centre-Sud
 Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud/Plateau Mt-Royal
 Cuisine collective du Grand Plateau
 Dans la rue
 Dopamine
 Dianova
 Diogène
 Dîners Rencontres St-Louis-de-Gonzague
 Equity Acces/Human right working group of McGill University
 Exode L'
 En Marge 12-17
 Fondation d'aide directe SIDA Montréal
 Fondation du refuge pour femmes Chez Doris
 Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
 GEIPSI
 Groupe CDH
 Groupe information travail (GIT)
 Groupe Ressource du Plateau Mont-Royal
 Habitations Oasis
 Itinéraire L'
 Jarnigoine La
 Ma chambre
 Madame Prend congé
 Maison d'Aurore
 Maison de l'Ancre
 Maison des amis du Plateau Mont-Royal
 Maison Marguerite
 Maison du Père
 Maison Lucien L'Allier
 Maison St-Jacques
 Maison Tangente
 Marie Debout La
 Médecins du monde
 Méta d'Âme
 Mission bon accueil
 Mouvement action chômage (MAC) de Montréal
 Organisation d'aide aux sans-emploi (ODAS)
 Ouellet Nadon et Associés
 Pas de la rue
 Passages
 Plein milieu
 Premier Arrêt/First stop
 Projet d'intervention auprès des mineurEs prostituéEs (PIAMP)

Projet Genèse
 RAYSIDE ARCHITECTE
 Refuge des jeunes de Montréal
 Regroupement information logement (RIL) de Pointe St-Charles
 Réseau habitation femmes
 Ressource jeunesse St-Laurent
 Resto Plateau
 Rue des femmes
 SCEP local 82
 Service d'hébergement St-Denis
 Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles/Petite- Bourgogne
 Spectre de rue
 Stella
 Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier-section locale 82
 Syndicat des chargés et chargées de cours de l'U de M (FNEEQ-CSN)
 Syndicat des travailleurs et travailleuses en télécommunications
 Table de concertation jeunesse de Hochelaga-Maisonneuve
 Table pour l'aménagement de Centre-Sud
 Tournant Le
 Villa Express pour toi

Pétition : 4 598 noms

Des groupes et activités suivantes : Jean-Pierre Béliveau, Serv d'héb St-Denis, ADDS, FJTMM, Ouellet Nadeau et Ass, FOHM, L'itinéraire, CSCM, Avenue hébergement, Forum ODD, Stella, Passages, RHF, CACTUS, Le Chaînon, Maison du Père, RCLALQ, Ketch, Diogène, Centrami, FIQ, Y des femmes, Relais-Méthadone, Accueil Bonneau, Centre communautaire du Monastère, Blitz du 22 avril (l'OSBL Lucien L'Allier, la FOHM, la Fondation d'aide directe SIDA Montréal, Diogène, la Maison du Père, le Centre Naha, Chambreclerc, CACTUS, Plein milieu, Médecins du monde, Passages, RHF, L'Anonyme, Le Sac à dos, Dîners rencontres, le Refuge des jeunes, Séro Zéro), Ma chambre, Pavillon Patricia McKenzie, Maison d'Aurore, Spectre, Info-femmes, Cohorte St-Luc, Dans la rue, Fond. d'aide directe Sida-Mtl, Madame prend congé, Cape, ÉtudiantEs serv social Udm, Comité logement Rosemont, ATSA, Centre de soir Denise-Massé, Comité social Centre-Sud, COCQ-sida, Seuqam, OPDS, Heads and Hands, Marie Debout, Centre des femmes de Verdun, Maison Tangente, Alliance des profs de Montréal, YMCA, Relais-Méthadone, Chambreclerc, CÉAF, Comité BAÏLS, Association bénévole amitié

Note : 5*20 au RSIQ + 57 refuge + 6 CRC + 36 Y

+ 100 noms de la Communauté juive de Montréal

+ 6 Action Autonomie

+ 17 de La Jarnigoine

+ 11 ACEF du Nord

+ 9 Bureau Consultation Jeunesse + 10

+27 Cohorte Saint-Luc

+8 Comité Logement Rosemont

+42 Chic Resto Pop

+ 20 Auberge Madeleine

Autres régions

Organismes : 33

Le Répit du Passant (Rimouski)

Centre de femmes l'Étincelle (Baie-Comeau)

PLAIDD-BF (Rimouski)

L'A-DROIT (Chaudière-Appalaches)

Droits et recours en santé mentale GIM (Gaspésie Îles de la Madeleine)

L'âtre de Sept-Îles

Centre au cœur des femmes (St-Jean de Matha)

Transit (Sept-îles)

Le REPAS (regroupement d'entraide des personnes assistées sociales) de Rouyn-Noranda

Corporation de défense des droits sociaux de Lotbinière
 Les Ailes de l'Espoir (St-Calixte)
 Abattons les échelons socio-économiques (ALESE) (Amqui)
 Centr'Elles comité d'action des femmes d'Avignon (Carleton)
 Carrefour Famille Montcalm (St-Lin, Laurentides)
 Ressource alternative des jeunes de Bellechasse (St-Gervais)
 ADDS-Rive-Sud (Lévis)
 Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski
 Action populaire Rimouski-Neigette
 ADDS Kamouraska
 Droits devant (Maria, Gaspésie)
 ACEF Rive-Sud (Lévis)
 Centre La Barre du jour (St-Gervais, Bellechasse)
 Service d'entraide de St-Romuald
 Ressources naissances St-Romuald
 Maison des jeunes de St-Cyrille
 Jeunesse en santé (travail de rue) Baie Comeau
 La Jonction pour Elle (Lévis)
 Auberge du cœur Le Transit (Rimouski)
 Corporation de solidarité en sécurité alimentaire de Lotbinière (Laurier-Station)
 Regroupement des femmes de Matane
 ACEF de la Péninsule (Matane)
 Collectif de défense des personnes assistées sociales (CDPAS) Victoriaville
 Regroupement des personnes assistées sociales de Témiscouata (Dégéris)

Pétitions :

5 noms de PLAIDD-BF
 8 noms de Centre au cœur des femmes (St-Jean de Matha)
 20 noms de Abattons les échelons socio-économiques (ALESE) (Amqui)
 22 noms Centre La Barre du jour (St-Gervais, Bellechasse)
 5 noms du Regroupement des organismes Espace du Québec (Victoriaville)
 17 noms de Centre des femmes L'Étincelle (Baie-Comeau)
 12 noms de Transit de Sept-îles
 10+ 4 noms de Ressources naissances St-Romuald
 5 noms (New Richmond)
 4 noms (Victoriaville)
 10 noms du Cégep St-Jérôme
 3 noms (Baie Comeau)
 1 nom (Lévis)
9 noms (Kuuujuaq)
 11 noms de La Jonction pour Elle (Lévis)
 18 noms de Auberge du cœur Le Transit (Rimouski)
 13 noms de Centre au cœur des femmes (St-Jean-de-Matha)
 15 noms de l'Écluse des Laurentides (Ste-Adèle)
 12 noms de Maison des jeunes La Lucarne (Matane)
 16 noms de Mouvement des Personnes d'Abord de Ste-Thérèse
 40 noms de Regroupement des personnes assistées sociales de Témiscouata (Dégéris)
 16 noms (St-Sauveur)

PERSONNALITÉS :

Pierre Allard, co directeur ATSA
André Archambault, Directeur-général Auberge communautaire du sud-ouest
Normand Baillargeon, essayiste et professeur, Dép. d'éducation. UQAM
Marie Bastien, administratrice
Céline Bellot, criminologue, professeur École de service social, U de M
Luc Boudrias, comptable agréé
Marianne Bourbonnais, organisatrice communautaire
Dan Bigras, artiste
Natacha Binse-Masse, avocate
Bill Clennett, militant anti-pauvreté, candidat de Québec Solidaire, comté de Hull
Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, vice-président du Comité exécutif
Françoise David, co porte-parole, Québec Solidaire
Claudette Demers Godley, Directrice générale, Y des femmes de Montréal
Rita Dionne Marsolais, députée péquiste de Rosemont
Francis-Dupuis-Déri, professeur Sc. Po, UQAM
Nicolas Girard, député péquiste de Gouin
Roch Hurtubise, coresponsable du CRI, Dép. de service social, U. de Sherbrooke
Père Emmet Johns, fondateur, président Dans la rue
Lynda Johnson, comédienne, porte-parole, Rue des femmes
Amir Khadir, médecin
France Labelle, directrice-générale, Refuges des jeunes
Gérald Larose, professeur, École de travail social, UQAM
Serge Lareault, directeur général et Éditeur de L'itinéraire
Georges Lebel, avocat professeur
Martin Lemay, député péquiste de Ste-Marie /St-Jacques
Lucie Lemonde, professeure de Sciences juridiques, UQAM
Pierre Maheux, conseiller municipal, Ville de Québec
Pauline Marois, députée de Charlevoix, Chef du Parti Québécois
Roderick Macdonald, professeur, Faculté de droit, Université McGill
Sherley Mclean, travailleuse sociale
Père Sylvio Michaud, Directeur associé, Maison du Père
Maria Nengeh Mensa, professeure de travail social UQAM
Michel Parazelli, chercheur, professeur de travail social, UQAM
François Parenteau, membre des Zapartistes
Felix Gabriel Prasman, directeur-général, Ressource Jeunesse St-Laurent
Ron Rayside, architecte, président du C.A. du CSSS Jeanne-Mance
Shirley Roy, Coresponsable scientifique, Collectif de recherche sur l'itinérance et l'exclusion sociale
Annie Roy, co-directrice ATSA
François Saillant, coordonnateur, FRAPRU
Michel Simard, directeur-général, Le Havre
Yves Simoneau, cinéaste
Marie-Ève Sylvestre, Prof de Droit université d'Ottawa
Réjean Thomas, md , président Clinique L'Actuel, Président d'honneur Médecins du monde Canada
Colette Schwartz, administratrice
Daniel Turp, député péquiste deMercier
Dany Turcotte, animateur

Marie-Carmen Plante, psychiatre au CHUM, professeur agrégée de clinique au dpt de psychiatrie de l'Université de Montréal
Rose Dufour, chercheure associée au Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale

Danielle Jean, directrice Centre d'éducation aux adultes, Marie-Victorin, Montréal

Caroline St-Hilaire, députée Bloc QC Longueuil Pierre Boucher

Bernard Drainville, député Parti Qc Marie-Victorin

Christine Drolet, travailleuse communautaire, St-Jean sur Richelieu

Camil Bouchard, député PQ de Vachon

Manon D. Hénault, conseillère municipale, Longueuil

Michèle Richard-Auclair, coordonnatrice Aide aux familles, Paroisse de Saint-Hubert

Fernande Leblanc, DG La Maison de Jonathan

Serge Geoffrion, ancien député de La Prairie

Serge Deslières, député provincial de Beauharnois

Claude Debellefeuille, députée fédérale de Beauharnois- Salaberry

Groupe de Rap **Sans Pression** (Estrie)

Paul Morin Professeur Université de Sherbrooke Département de service social

Denis Fortier Directeur Fondation Roch Guertin

Gilles Paquette Directeur cimetièrre St-Michel Sherbrooke

Gérald Leblanc Courtier d'assurance

Marc-André Coalier : Comédien et producteur

Serge Cardin, Député BQ de Sherbrooke

Marcel Bureau : D.G. Société St-Jean Baptiste de Sherbrooke

Stéphane Tremblay : Médecin (Sherbrooke)

François Fouquet : D.G. La Nouvelle de Sherbrooke

Lise Drouin-Paquette : Conseillère Municipale

Mariette Fugère : Conseillère Municipale

Clément Jacques : Commerçant (boucherie)

Drolet Jacques : Directeur Costco

Line Beauchesne Prof. Titulaire au dépt criminologie Ud'Ottawa et prof ass. U de Sherbrooke, dépt santé communautaire

Françoise Boivin, avocate, ancienne députée Gatineau (candidate actuelle NPD) et animatrice de "La vérité choc" au canal Vox

Marie Robert, Ph.D., Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

Denise Laferrière, conseillère municipale de Gatineau

Tim D. Aubry, directeur, centre de recherche sur les services communautaires, U.d'Ottawa

Mgr Roger Ébacher, Archevêque

Sheila Fournier, animatrice Radio 107,7 fm

Martin Grenier, animateur Radio 104,7 fm

Joseph De Sylva (en tant que citoyen)

Bill Clenett, militant

Luc Angers, conseiller municipal de Gatineau

Louise Poirier, conseillère municipale de Gatineau

Richard Nadeau, Député de Gatineau (Bloc Québécois)

Marc Bureau, maire de Gatineau

Stéphane Bédard, député PQ Chicoutimi

Sylvain Gaudreault, député PQ Jonquière

Jean Tremblay, maire de Ville Saguenay

Claude Dionne, président de l'Association des parents et amis du malade émotionnel du Centre du Québec inc.

Danielle Doyer, députée PQ de Matapédia
Nathalie Simard, OC, Baie-Comeau
Doris Nadeau, DG, Le Transit de Sept-Îles

Jacques Côté, député PQ Dubuc
Pauline Marois, chef du PQ et députée Charlevoix
Maxime Arseneau, député PQ Îles de la Madeleine
Lorraine Richard, députée PQ Duplessis
Alexis Wawanoloath, député PQ Abitibi-Est
Serge Deslières, député PQ Beauharnois
Luc Ferland, député PQ Ungava
Lisette Lapointe, députée PQ Crémazie
Irvin Pelletier, député de Rimouski
François Gendron, député d'Abitibi-Ouest et leader du Parti Québécois
Stéphane Bergeron, député de Verchères
Roger Gaudet, député de Montcalm

Christian Ouellet, député BQ de Brome Missisquoi, porte parole itinérance et logement
Meili Faille, Députée BQ de Vaudreuil-Soulanges

Carol Lapointe, directeur général Maison d'hébergement Le Séjour, Chicoutimi
Michel Godin, directeur du Café rencontre centre-ville (Québec)

Éric Forest, maire de Rimouski
Raymond-Marie Murray, conseiller Pointe-au-Père, ville de Rimouski
Pierre Tourville, conseiller municipal, ville de Rimouski

Gilles Viens, omnipraticien, Drummondville
Jacinthe Dorr, directrice Ensoleilvent (Drummond)

